

# Chambéry métropole - Coeur des Bauges

RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION  
ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2017



## SOMMAIRE

LES INDICATEURS  
TECHNIQUES

Partie 1

<b>Le territoire desservi</b>	5
Présentation du périmètre	5
L'organisation du service de collecte et le traitement des déchets du territoire	6
Les déchets pris en charge par l'agglomération et la répartition des compétences	8
<b>La prévention des déchets</b>	9
Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	10
Description des actions de prévention des déchets	10
<b>L'organisation de la collecte des déchets</b>	17
La pré-collecte	17
Les moyens humains et matériels de la collecte	18
Les équipements à disposition des usagers pour la collecte en apport volontaire	19
Organisation de la collecte en porte-à-porte	23
Fréquences de collecte	25
Évolution de l'organisation de la collecte	26
<b>Le bilan de la collecte des déchets</b>	26
L'évolution des tonnages	26
Les performances de collecte	27

**L'organisation du traitement des déchets**

29

**Le bilan du traitement des déchets**

30

Les tonnages traités et leur valorisation	30
Les refus de tri	31
Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage	32

**Impact environnemental et sanitaire**

33

**La relation usagers**

34

LES INDICATEURS  
ÉCONOMIQUES  
ET FINANCIERS

Partie 2

**Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets**

37

Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	38
--	----

**Budget, coût du service et financement**

40

Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement du service et aux investissements	41
Le coût aidé du service public	42
Les recettes de fonctionnement	42
Les recettes d'investissement	43

**Structure du coût**

44

La nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus)	44
La nature des produits (ou montant global et détaillé des recettes)	44

**Coût des différents flux de déchets**

45

Le coût des différents flux ramenés à l'habitant	45
La répartition des charges par flux et par étape technique	45

## Edito



## Daniel Rochaix

Vice-Président en charge des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention

*A travers la gestion des déchets, Grand Chambéry offre un service public de qualité et de proximité pour les habitants de l'agglomération.*

*Proximité de par la fréquence et l'amplitude des services, telles des déchetteries ouvertes jusqu'à 7jours/7, mais également de par l'implication d'une équipe de 80 agents qui collectent les ordures ménagères 6 jours par semaine au plus près des foyers.*

*La politique conduite autour de la compétence déchets répond à un double enjeu : un enjeu sanitaire, en contribuant à la propreté et au cadre de vie de notre agglomération, et un enjeu environnemental, en réduisant et recyclant les déchets.*

*Nous retiendrons de l'année 2017 les faits suivants :*

- > *La fin de la conteneurisation sur les communes de Vimines et de Saint-Sulpice : chaque conteneur peut stocker 5 m<sup>3</sup> d'ordures ménagères ou de collecte sélective et 4m<sup>3</sup> de verre. La fin du porte-à-porte sur ces communes permet d'optimiser les circuits de collecte des camions grues.*
- > *La collecte sélective est mise en place dans une partie de la zone des Landiers, ce qui permet aux professionnels de cette zone de disposer de bacs d'emballages et papiers dans le cadre d'un contrat de redevance spéciale signé avec l'agglomération.*
- > *Afin de rendre les déchetteries aux habitants et d'offrir un service plus fluide et plus sécurisé,*

*les trois déchetteries du bassin Chambérien deviennent réservées aux particuliers. Ce sont plus de 25 000 personnes qui ont inscrit leurs véhicules en 2017. Avec l'ouverture des déchetteries réservées aux professionnels, les quantités de déchets collectées dans les 3 déchetteries de l'agglomération ont diminué de 25 à 30% selon les flux par rapport aux années précédentes.*

- > *La déchetterie du Châtelard est mise aux normes et modernisée : circulation améliorée, quais sécurisés, bâtiment plus accueillant, locaux dédiés pour les déchets dangereux, plateforme plus fonctionnelle pour la dépose de déchets d'équipements électriques et électroniques.*
- > *Le compostage collectif à grande échelle est mis en place sur la commune de La Motte-Servolex, à travers l'expérimentation « Au compost ! ». Les habitants de logements collectifs peuvent déposer leurs déchets alimentaires (épluchures, restes de repas...) dans l'un des 15 composteurs installés sur le domaine public.*
- > *La 4<sup>ème</sup> édition du Dimanche de récup a battu un record de fréquentation, avec 2 300 visiteurs venus tenter « l'expérience zéro déchet » à travers la reconstitution d'une journée type.*

*Avec une centaine d'agents qui œuvrent au quotidien, le service de gestion des déchets est en constante évolution pour optimiser son exploitation et adapter son offre aux besoins des habitants et des entreprises et pour relever les défis de demain : l'économie circulaire, la gestion des biodéchets et l'extension des consignes de la collecte sélective. »*

## PARTIE 1

# les indicateurs techniques



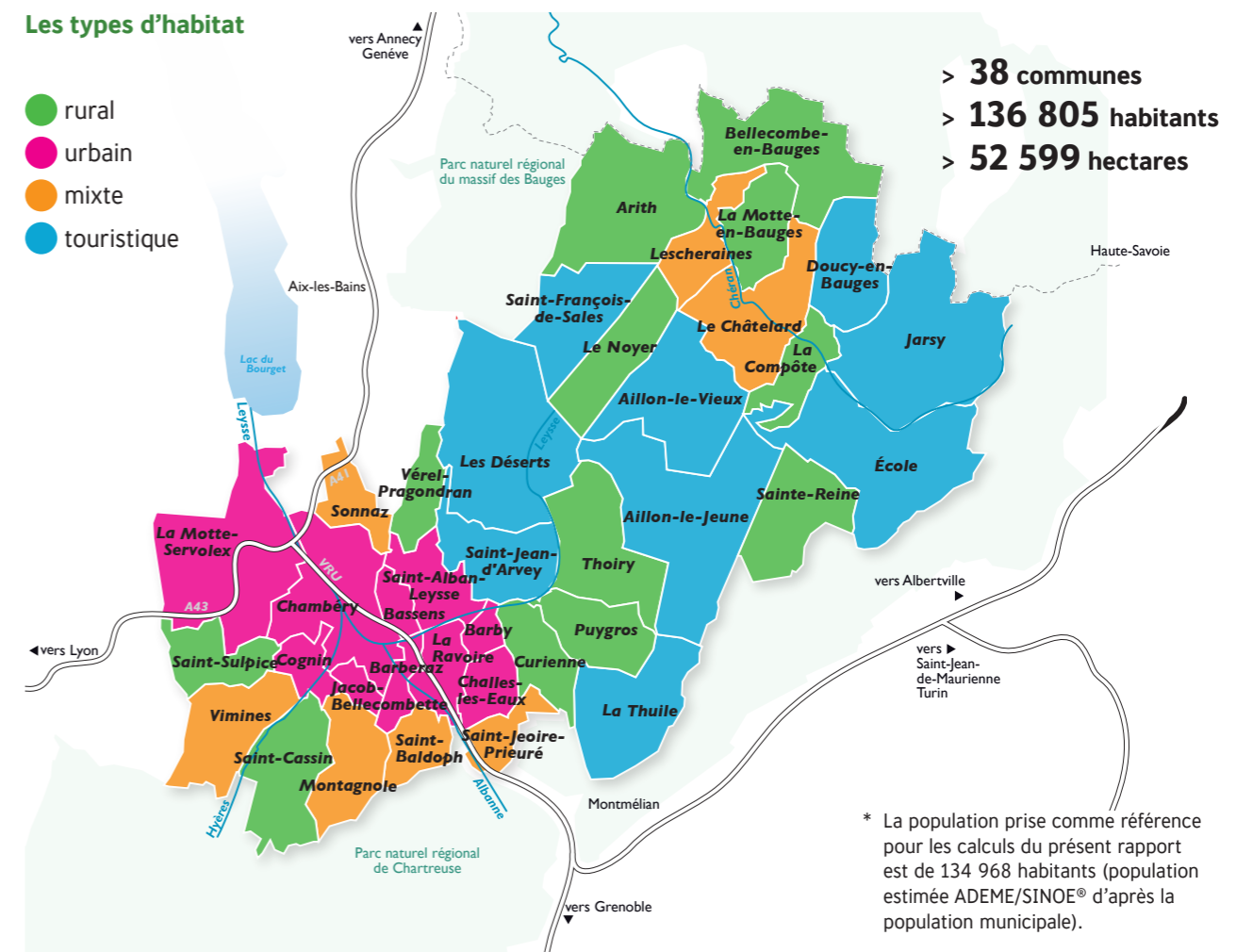
## Le territoire desservi

### Présentation du périmètre

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Chambéry métropole et la communauté de communes Cœur des Bauges ont fusionné pour former une seule et même communauté d'agglomération sous l'identité administrative Chambéry métropole – Cœur des Bauges, puis Grand Chambéry. Avec 38 communes, ce territoire compte 136 805 habitants\* au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### Les types d'habitat

- rural
- urbain
- mixte
- touristique



## L'organisation du service de collecte et le traitement des déchets du territoire

La collecte et le traitement des ordures ménagères constituent l'une des **compétences historiques de l'agglomération** avec le traitement des eaux usées. L'intercommunalité chambérienne prend en charge, dès sa création, la construction et le fonctionnement d'équipements structurants pour l'élimination des déchets. La collecte est réalisée par des agents communaux de la ville de Chambéry jusqu'en 2001. Avec la création de Chambéry métropole, ceux-ci deviennent des agents intercommunaux.

La Direction de la gestion des déchets, forte d'une centaine d'agents, est chargée de :

- > collecter les déchets des ménages et ceux des professionnels qui sont similaires aux déchets ménagers ;
- > les diriger vers des installations performantes de valorisation, par recyclage ou production d'énergie ;
- > accompagner les habitants et les entreprises à réduire leurs déchets et mieux les trier : communiquer en proximité, sensibiliser les scolaires, développer et faire connaître des solutions permettant d'éviter de produire des déchets.

### Trois modes de collecte des déchets coexistent sur le territoire :

- > **La collecte « en porte-à-porte »** comprenant :
  - les points de regroupement de bacs roulants : les foyers déposent leurs sacs dans des bacs dédiés à une ou un ensemble de rues, ou à un habitat collectif ;
  - les bacs présentés individuellement par les foyers, levés et vidés dans les véhicules de collecte ;
  - Il existe encore quelques secteurs où les déchets en sacs sont ramassés par les agents de collecte. Ce mode de collecte reste très minoritaire et doit être totalement supprimé pour la sécurité des agents.
- > **La collecte en apport volontaire** : les foyers apportent et déposent leurs déchets dans des points d'apport volontaire dits « conteneurs grands volumes » :
  - aériens ;
  - enterrés ou semi enterrés.
- > **les déchetteries**, forme spécifique d'une collecte en apport volontaire.

La collecte en porte-à-porte représente environ 2/3 des tonnages d'ordures ménagères et de collecte sélective, le tiers restant l'étant en apport volontaire :

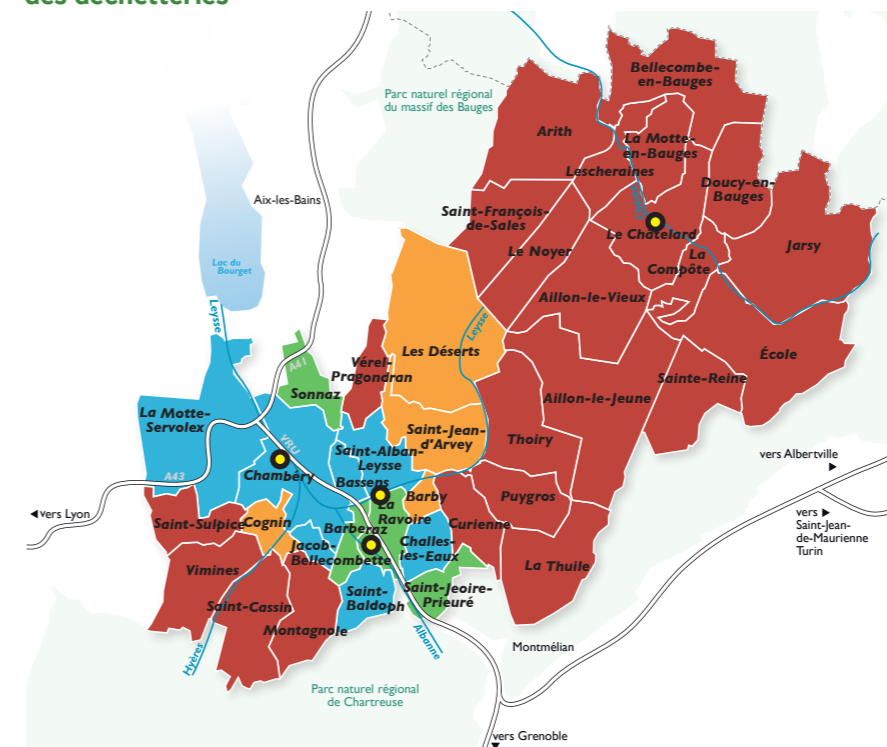
- > Collecte sélective : 65.5% des tonnages sont collectés en porte-à-porte et 34.5% en apport volontaire ;
- > Ordures ménagères : 71.7% des tonnages sont collectés en porte-à-porte et 28.3% en apport volontaire

### Quatre déchetteries gratuites et ouvertes jusqu'à 7 j/7

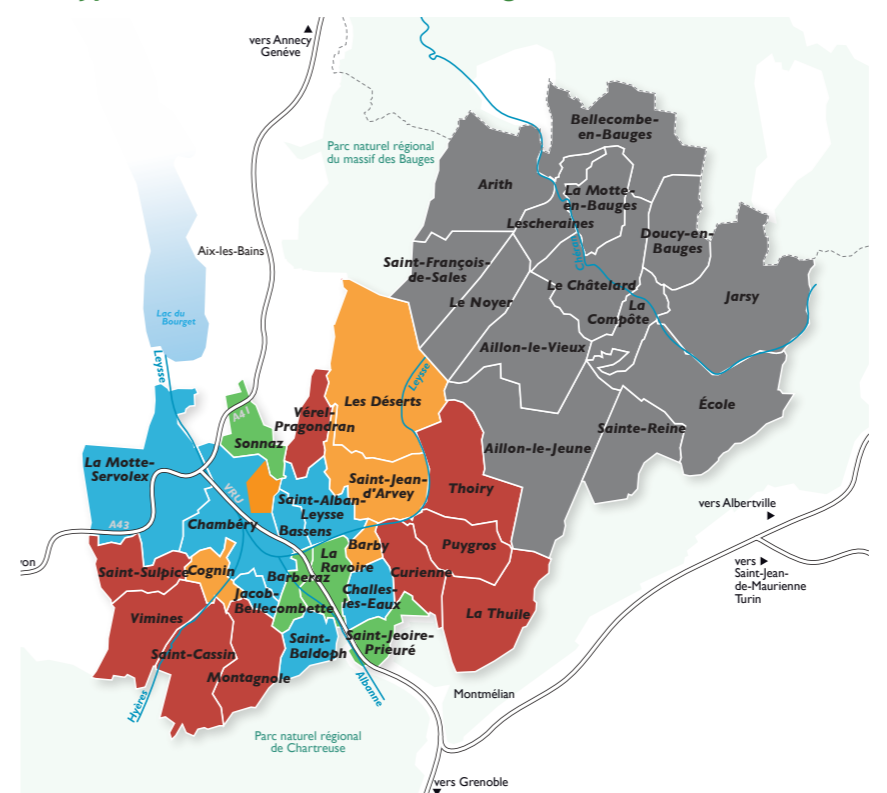
sont à disposition des usagers.

Une fois collectés, les déchets sont transportés jusqu'aux équipements de traitement, permettant le tri des déchets en vue de leur valorisation matière (recyclage), organique (compostage) ou énergétique (incinération).

### Les types de collecte pour les emballages et papiers et la localisation des déchetteries

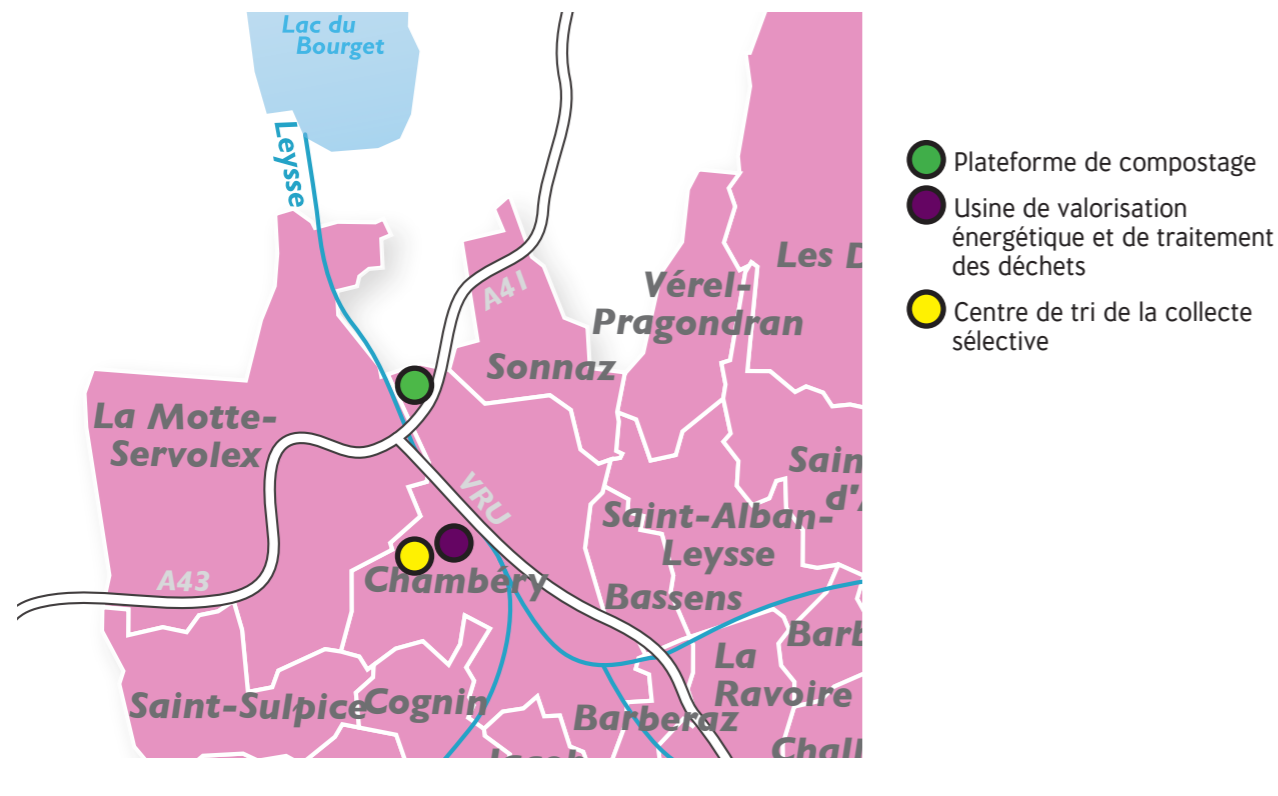


### Les types de collecte des ordures ménagères



- Essentiellement PAP
  - Majoritairement PAP
  - Mixte PAP / AV
  - Majoritairement AV
  - Essentiellement AV
  - Déchetteries
- PAP : Porte à porte  
AV : Apport volontaire

## Les types de traitement



## Les déchets pris en charge par l'agglomération et la répartition des compétences

Par application du Code général des collectivités territoriales (article L2224-13), l'agglomération est compétente pour l'élimination des déchets « ménagers et assimilés », à savoir la collecte et le traitement des déchets des ménages. Les déchets assimilés sont des déchets professionnels que les collectivités peuvent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, collecter et traiter sans sujétions techniques particulières (cf. article L2224-14).

### Les déchets pris en charge par l'agglomération

	ordures ménagères résiduelles	Emballages recyclables et papier	verre	textiles et chaussures	pneus	déchets d'équipements électriques et électroniques	meublier	gravats et plâtres	encombrants	bois	métaux	végétaux	déchets dangereux, huiles minérales et alimentaires
porte à porte (PAP)	x	x										pavillonnaire Chambéry	
points d'apport volontaire (PAV)	x	x	x	x									
déchetteries		x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x

● Majoritairement en régie  
 ● Majoritairement en prestation  
 ● sans objet

La collectivité exerce l'ensemble de la compétence collecte, à laquelle les déchetteries et la plateforme de déchets verts sont rattachées ainsi que le transport, le transit et le regroupement, selon l'article L2224-13 du CGCT.

L'agglomération intègre la prévention des déchets et toutes les actions rattachées à sa compétence collecte.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, **Chambéry métropole transfère le traitement des ordures ménagères et le tri des collectes sélectives au syndicat mixte de traitement des déchets Savoie Déchets.**

Ce syndicat mixte a été créé pour répondre à la volonté des collectivités « clientes » de l'incinérateur de Chambéry de disposer d'équipements et de solutions pérennes de traitement, au niveau local, tout en s'assurant de la maîtrise des coûts et des impacts environnementaux.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, suite à la mise en œuvre de la Loi NOTRe sur le territoire, le nombre de collectivités territoriales adhérant à Savoie Déchets est passé de 17 à 13, pour un bassin de plus de 530 000 habitants (population DGF), soit la quasi-totalité de la population du département. Savoie Déchets assure le traitement des Ordures Ménagères résiduelles par incinération avec valorisation énergétique et le tri des collectes sélectives.

# La prévention des déchets

La prévention permet de réduire l'impact environnemental de la production et de la gestion des déchets. Les déchets évités représentent également une économie pour le service de gestion des déchets de la collectivité et, au final, pour le consommateur-contributeur qui en assure le financement.

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a fixé de nombreux objectifs pour réduire et mieux valoriser les déchets. Ainsi, il est demandé de baisser de 10% la production de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.

L'agglomération a engagé dès 2010 la réduction des déchets du territoire, accompagnée par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Cela s'est concrétisé par la réalisation d'un programme local de prévention des déchets pendant 5 ans (de 2010 à 2014), puis la reconnaissance de l'agglomération comme « territoire zéro déchet zéro gaspillage ». Ce programme est conduit jusqu'en 2018, avec 3 autres collectivités : Grand Lac, Grand Annecy et la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

Lors du bureau du 26 octobre 2017, l'agglomération a adopté un contrat d'objectif déchets et économie circulaire. Les objectifs de ce contrat, financé par l'ADEME de 2018 à 2020, sont les suivants :

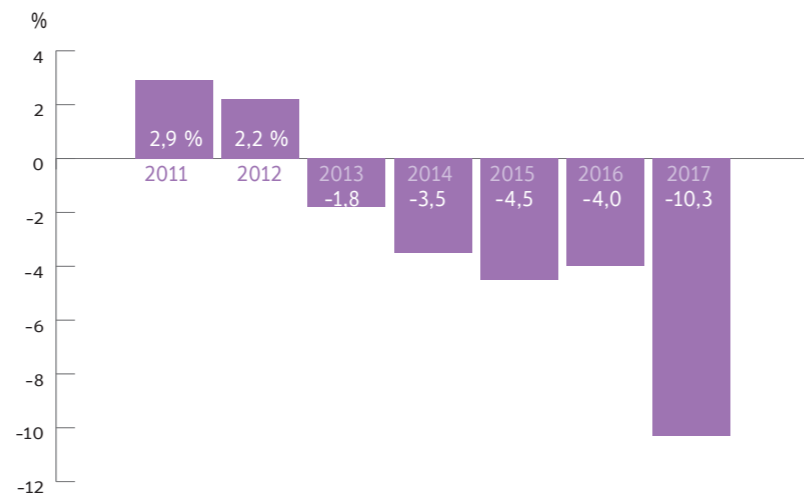
- > Diminuer de 6% le ratio de déchets produit par habitant entre 2016 et 2020 (soit - 1000T chaque année) ;
- > Passer le taux de valorisation matière (recyclage matériaux, compostage végétaux voir tous déchets organiques) de 45% à 55% et stabiliser le taux d'enfouissement de nos déchets à 4% ;
- > Soutenir sur le territoire les initiatives en faveur de l'économie circulaire.

## L'indice de réduction des déchets par rapport à 2010

La prévention des déchets s'appuie essentiellement sur un changement de comportement des habitants, concernant leur consommation, leur implication dans la gestion de leurs déchets...

Ce sont donc des démarches qui nécessitent du temps pour s'ancrer dans les habitudes. Ainsi, les effets des actions démarrées en 2010 se mesurent sensiblement au niveau du ratio de collecte des déchets à partir de 2013.

### Indice de réduction des déchets ménagers et assimilés depuis 2010



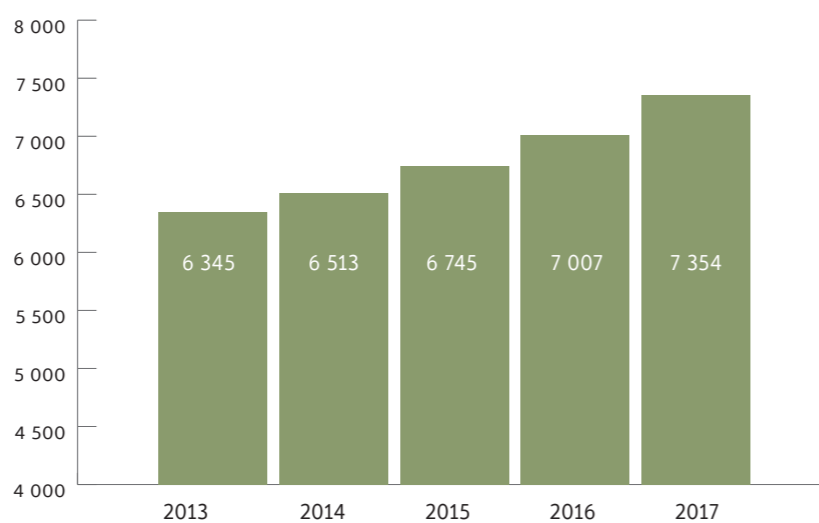
Cette année, la baisse de cet indice s'amplifie, en raison de la restriction de l'accès des professionnels aux déchetteries publiques. Les 6 déchetteries privées du bassin Aix/Chambéry proposent des solutions plus adaptées aux besoins des professionnels, à leurs types de déchets. Certaines pratiquent des tarifs incitatifs pour un réemploi et une meilleure valorisation de leurs déchets d'activité, ce qui a contribué à la réduction de leurs déchets d'activité résiduels.

## Description des actions de prévention des déchets

### Promotion du compostage individuel par l'acquisition de composteurs de jardin

347 nouveaux composteurs ont été mis à disposition de particuliers cette année (contre participation financière de 15 €), portant à 7354 le nombre de composteurs remis depuis le démarrage de l'opération en 2003.

### La distribution de composteurs individuels par l'agglomération (en nombre cumulé par année)

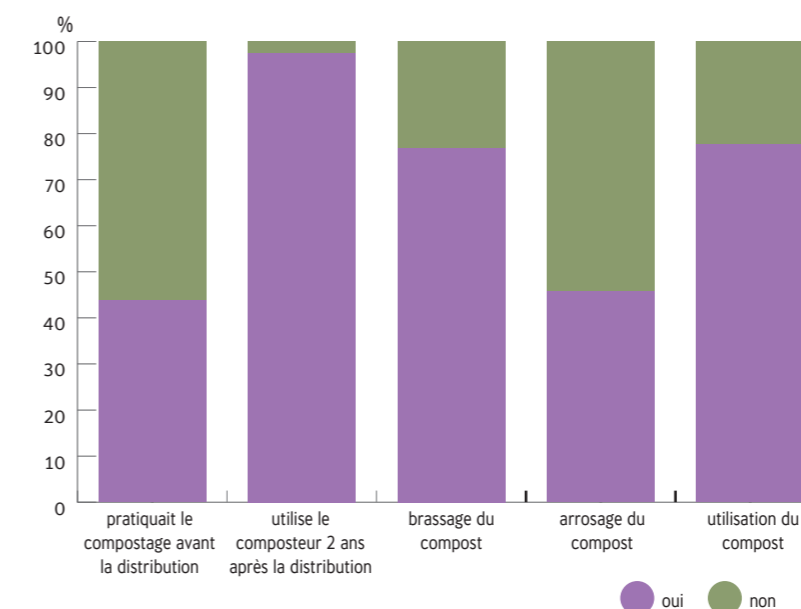


Chaque session de distribution de composteurs est systématiquement accompagnée d'une formation aux bonnes pratiques du compostage, dispensée par un agent de l'agglomération.

En 2017, le mode de réservation de composteur se simplifie : tout foyer de l'agglomération souhaitant un composteur peut le réserver en s'inscrivant directement sur le formulaire en ligne : [grandchambery.fr/mon\\_agglo\\_pratique/gestion\\_des\\_dechets](http://grandchambery.fr/mon_agglo_pratique/gestion_des_dechets).

Une enquête qualitative a été menée au printemps/été sur 163 foyers ayant acquis un composteur individuel par l'intermédiaire de l'agglomération. Des visites ponctuelles à domicile ont complété l'analyse, afin d'évaluer la qualité du compost produit et approfondir les problématiques remontées par les foyers.

### Résultats de l'enquête qualitative sur le compostage individuel (163 foyers)



### Installation, animation et suivi de sites de compostage partagés en pieds d'immeubles ou de quartiers

Afin de ne pas limiter la pratique du compostage aux foyers disposant d'un jardin, Chambéry métropole - Cœur des Bauges développe le compostage en habitat collectif ou de quartier.

**60 sites de compostage collectif** sont à la disposition des habitants. L'agglomération a confié une mission d'accompagnement de ces sites à l'association Compost'action, en lien avec des référents de sites. Les référents sont des habitants bénévoles et volontaires pour faire le lien entre les habitants de la résidence et l'association. Ils assurent également l'entretien courant des sites (brassage, transfert de bacs) et se font les ambassadeurs du compostage collectif. La localisation des sites est consultable sur le plan interactif, disponible sur le site internet [grandchambery.fr](http://grandchambery.fr) ou [compostaction.org](http://compostaction.org).

Cette enquête a permis de tirer les enseignements suivants, et conforte l'agglomération dans sa politique de promotion du compostage individuel :

- > Les foyers ont de très bonnes pratiques de compostage (brassage, arrosage, déchets-déposés), résultant de la formation dispensée par l'agglomération et estimée de qualité par les enquêtés
- > Leurs gestes de compostage s'inscrivent dans la durée
- > Au-delà de la réduction des déchets, les foyers réutilisent le compost sur leurs propres espaces verts, contribuant ainsi à un jardinage plus naturel et à une amélioration de la qualité des sols.

Des axes d'amélioration ont été identifiés :

- > L'adaptation des volumes des composteurs à la composition du foyer et non à la surface de jardin est plus pertinente
- > Intérêt de fournir différents volumes de bioseau, celui de 10l paraissant, pour certains, trop volumineux
- > Besoin de maintenir de l'information auprès des foyers équipés, car avec les informations contradictoires que l'on peut trouver en ligne sur le compostage, il est difficile pour les foyers de déterminer quelles sont les vraies bonnes pratiques.

Un **nouveau mode de compostage collectif à grande échelle** a été testé depuis le mois de mars : 15 sites de compostage ont été installés simultanément sur le domaine public de la commune de La Motte Servolex. Cette opération, baptisée « Au Compost ! » a pour but de tester un autre mode de gestion, avec une prise en charge des opérations de brassage et de transfert des bacs par l'agglomération.



### La lutte contre le gaspillage alimentaire

Chambéry métropole - Cœur des Bauges lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective scolaire. Ainsi de 2013 à 2016, 15 lycées sur 17 (l'ensemble) ont été accompagnés par l'agglomération pour mettre en place des actions au niveau des cuisines comme des salles de restauration.

Fin 2016, l'agglomération a demandé à la FRAPNA, son partenaire pédagogique pour l'animation dans le secondaire, de développer une animation sur la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires. Très appréciée et réclamée par les établissements scolaires, cette animation est une réelle opportunité de mener, au-delà de l'animation en classe, de véritables projets d'établissements pour impliquer élèves, gestionnaires et professeurs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

5 établissements se sont ainsi lancés dans cette démarche en 2017 : Les lycées de Saint Ambroise, Vaugelas, LPA de Cognin, Collège Notre Dame de la Villette et le CFA du Fontanil.



L'agglomération a proposé à 15 restaurateurs volontaires

d'expérimenter le Gourmet bag, le Doggy bag à la française.

Les restaurateurs volontaires ont été sensibilisés par Chambéry métropole - Cœur des Bauges aux avantages du Gourmet bag : en permettant à leurs clients d'emporter chez eux ce qu'ils n'ont pas consommé sur place, les restaurateurs sensibilisent ainsi leurs clients à changer leurs habitudes et à réduire le gaspillage alimentaire en général.

Pour y parvenir, l'agglomération accompagne les restaurateurs en facilitant la mise en place et la reconnaissance du « Gourmet Bag » dans leurs restaurants : argumentaires, vitrophanie, stickers à coller sur les menus et les contenants.

Les restaurateurs engagés sont localisés sur une carte en ligne.

[gourmetbag.fr](http://gourmetbag.fr)



### Prêt individuel de broyeur de végétaux à domicile

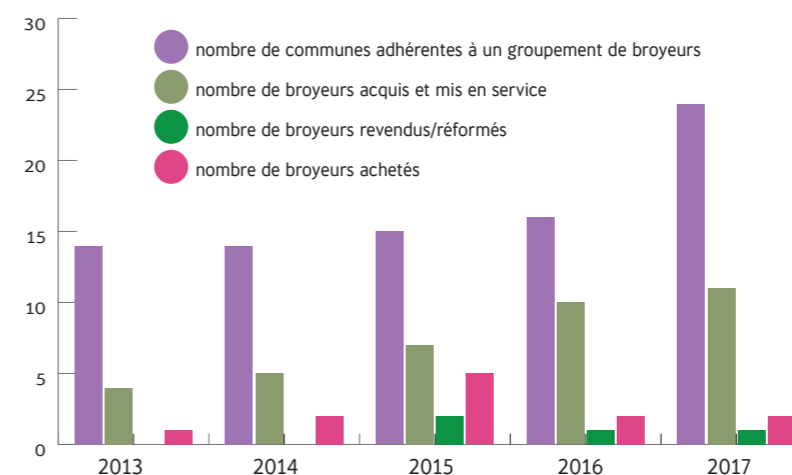
L'agglomération met gratuitement à disposition des habitants des broyeurs à végétaux, permettant ainsi de :

- > réduire les quantités de déchets verts et notamment de branches, en déchetterie,
- > favoriser la gestion domestique des végétaux au plus près de leur lieu de production,
- > apporter une solution de paillage permettant d'éviter l'utilisation de produits chimiques et de limiter les arrosages.

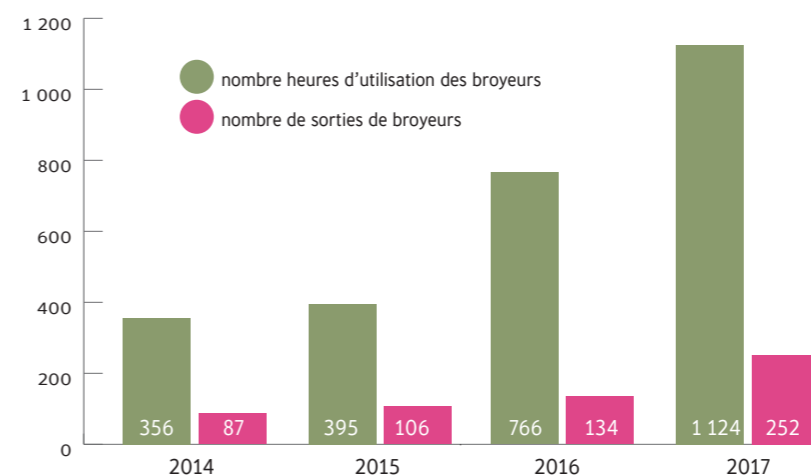
Les broyeurs sont fournis par l'agglomération pour être mutualisés entre plusieurs communes, réunies en groupement de trois à quatre. Les services communaux gèrent directement le prêt aux usagers, sous forme de planning de réservation.

Les agents de l'agglomération proposent des démonstrations des broyeurs directement au sein des communes à destination des usagers, mais également des services techniques. Une journée de démonstration a été organisée à Saint François de Sales au printemps, démarrant ainsi le 1<sup>er</sup> groupement dans les Bauges.

### Les broyeurs mis à disposition des foyers



### Évolution de l'utilisation des broyeurs



En 2017, la flotte compte 12 broyeurs à végétaux et 24 communes sont engagées dans le dispositif.

La flotte de broyeurs a fonctionné 1150 heures en 2017, représentant 5600 m3 de branches broyées. Cela équivaut à 160 bennes de déchetteries évitées, soit 790 tonnes évitées sur les 6 500 tonnes déposées en déchetteries en 2017.

Constatant des taux moyen d'utilisation des broyeurs moindres que certaines références nationales, l'agglomération a mené en 2017 une communication de proximité auprès de deux communes qui affichaient de faibles taux d'utilisation du broyeur. L'objectif était de faire la promotion de ce service mais aussi de connaître de manière anonyme, les habitudes et contraintes des foyers chacun, afin d'adapter au mieux le service au besoin des habitants et utiliser les arguments adéquats dans la communication future.

### Résultats de la communication de proximité autour du prêt de broyeur à végétaux

	Jacob Bellecombette	Barberaz
nombre foyers ciblés	390	742
% de gens vus	78 %	79 %
détenteur d'un broyeur personnel	37 %	88 %
foyers intéressés par l'emprunt d'un broyeur	55 %	57 %
utilisateur de la déchetterie	70 %	80 %
pratique le compostage	60 %	59 %
pratique le broyage	29 %	17 %
pratique le mulshing	20 %	17 %
pratique le paillage	20 %	18 %
recourt à un prestataire espaces verts	17 %	15 %
freins à l'emprunt :		
pas d'attelage	20 %	31 %
prestataire EV	16 %	16 %
ne connaissait pas le service	15 %	15 %

Les enseignements de cette campagne de communication sont les suivants :

- > Seulement 15% des usagers rencontrés ne connaissaient pas le service. On en déduit que les foyers ne recourent pas au service de prêt de broyeur non par manque d'information, mais probablement par manque de connaissance technique de l'intérêt d'un broyeur, de son mode d'emploi, de l'utilisation du broyat....
- > Mais un fort pourcentage de foyers qui se disent intéressés par le service après la visite de l'enquêteur, ce qui laisse envisager de grosses marges de progression

### Assistance technique pour le compostage en restauration collective

Chambéry métropole - Cœur des Bauges incite également à la mise en place de systèmes de compostage autonomes pour la restauration collective (dans des établissements scolaires, les maisons de retraite, les foyers d'accueil, etc.) et apporte un appui technique lors des études de faisabilité et mise en route des projets.

Au-delà de la technique de compostage, ces projets permettent aux équipes d'intendance une mise en perspective avec la problématique du gaspillage alimentaire (mise en place de pesées de déchets, pesée du pain, affichage des données...).

### Les animations pédagogiques : former et responsabiliser les citoyens de demain

L'agglomération propose des animations pédagogiques, de la maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur, par du personnel en régie et des partenaires associatifs.

Plus que de la transmission d'informations, l'objectif à travers ces animations est de développer chez les élèves une prise de conscience et une motivation sur les moyens à leur disposition pour améliorer la consommation des ressources, le recyclage, le gaspillage alimentaire... Les formats sont variés pour s'adapter au mieux aux âges des scolaires et aux attentes des enseignants : atelier d'échanges autour de situation concrètes, explication à l'aide de maquettes, exercices au tableau et sur table, jeux, démonstration de camion poubelle, visites d'installations de traitement des déchets,...

Ce sont plus de 4 500 élèves qui ont été sensibilisés cette année, de la maternelle au supérieur, ce qui représente 14% des élèves scolarisés sur le territoire. Les animations scolaires sont également une réelle opportunité pour l'agglomération de sensibiliser les foyers, par l'intermédiaire des enfants qui expliquent à leur entourage ce qu'ils ont appris en classe.

L'agglomération a conservé en régie l'animation des modules pédagogiques en cycle élémentaire, par une animatrice dédiée.

- > Utilisation importante et habituelle de la déchetterie (70%-85%),
- > La présentation d'une vidéo montrant un broyeur en fonctionnement et la matière produite s'est avérée extrêmement efficace, c'est un support de communication à développer.
- > L'enquête de satisfaction postérieure au passage en porte à porte montre une excellente perception de cette démarche
- > Les modèles de broyeurs sont très appréciés par les usagers (fonctionnement, débit, fiabilité et qualité du broyat défibré pouvant servir comme paillage ou substrat pour le compostage)

### Les animations pédagogiques réalisées

animation	support / objet	niveau	nombre d'établissements	nb d'élèves sensibilisés
régie	ateliers en classes et visites de sites	élémentaire	240 interventions	2287
prestataire	ateliers en classes et projets d'établissements (par exemple le gaspillage alimentaire)	collège et lycée	61 interventions en classe + 11 actions de sensibilisation au self	1442
prestataire	Sensibilisation aux déchets d'équipements électriques et électroniques	cycle 3, collège et lycée	16 interventions en classe	334
régie + enseignants	malettes et démonstration camion poubelle	maternelle	formation de 13 enseignants pour 5 prêts de malettes/ 5 établissements et 4 démonstrations de camion poubelle	443
régie	interventions centres de loisirs ou visites de sites	extra-scolaire	12 groupes	146
<b>Total</b>				<b>4652</b>

### L'événementiel : un outil au service de la prévention et de la gestion des déchets

La sensibilisation, à travers des événements festifs, des ateliers pratiques de conseils, des conférences..., est un moyen d'action pour engager chez les habitants un changement de comportement et de consommation moins générateur de déchets.

### Les manifestations pour le grand public couvertes par l'agglomération

	DATE/LIEU	THÈME							
événement organisé par l'agglomération	13, 21, 24, 28 février galerie commerciale Chamnord	promotion des sacs réutilisables (loi de suppression des sacs de caisse)	Marché de Bassens Lundi 15 mai	distribution composteurs 24 et 29 mars, 3 et 6 mai, 17 et 21 juin, 29 et 30 septembre, 11 et 14 octobre	lancement du défi zéro déchet 14 septembre à Mérande	Conférence de J Pichon 13 octobre à SavoieExpo	Un Dimanche de Récup' Dimanche 12 novembre au Phare	Foire d'échanges de services Accorderie Eco-Appartement 18 novembre	Soirée de clôture du défi zéro déchet mercredi 20 décembre à la salle de Mérande
			Prévention des déchets et goûter aux saveurs d'ici et d'ailleurs ("L'invité du mois")	Présentation, formation et remise des composteurs aux inscrits	réduction des déchets	témoignage de l'auteur du livre "la famille presque zéro déchet"	«Tentez l'expérience zéro déchet»	ateliers éco conso zéro déchet	réduction des déchets
animation de l'agglomération dans le cadre d'un événement organisé par un partenaire	café science à la galerie Eureka le 24 février		Salon SOLUCIR (Salon sur l'économie circulaire) 11 mai à Rumilly	journée sport partagée à Chambéry 21 mai et 1 <sup>er</sup> octobre	Les journées du patrimoine 17 septembre	La fête de la science du 7 au 15 octobre			
		Comment réduire ses déchets tout en économisant sur son panier de courses	stand "l'accompagnement des entreprises pour la gestion et la réduction de leurs déchets"	ateliers zéro déchet	Visites de sites de traitement de déchets	stand et atelier zéro déchet sur le thème «Idées reçues et esprit critique»			

En dehors de ces événements, l'agglomération propose des ateliers thématiques à destination du public adulte ou familial. 5 nouveaux ateliers ont été développés en 2017 (« Faire ses produits d'entretien ménager », « zéro déchet », « Furoshiki, le paquet cadeau esthétique et réutilisable », « Quizz déchets », « Récup' ton tee-shirt ») complétés par

Une vidéo a été tournée en 2017 afin d'illustrer les objectifs et le contenu des animations réalisées par les animateurs pédagogiques de la direction des déchets.

[www.grandchambery.fr](http://www.grandchambery.fr)



deux autres « Triez », « Récup ». Une soixantaine de particuliers ont ainsi été sensibilisés à travers ces ateliers thématiques.





L'agglomération a organisé pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive le « Dimanche de récup », dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets. Ce grand évènement s'est déroulé grâce à la participation et la mobilisation de 80 personnes (agents de la direction des déchets, membres d'entreprises et d'associations du territoire) pour accueillir 2 300 visiteurs.

Les visiteurs étaient invités à « tenter l'expérience zéro déchet ». En déambulant à travers une maison témoin et la reconstitution d'une journée type, ils ont pu passer en mode zéro déchet le temps d'une journée (ateliers pratiques, conseils, services, espace boutique zéro déchet, conférence d'entreprises engagées dans l'économie circulaire, témoignage de foyers engagés dans le défi zéro déchet...) mais également obtenir des informations nécessaires sur les modalités de collecte, les consignes de tri, l'accès aux déchetteries... Les enfants ont pu apprécier la démonstration d'un véhicule de collecte des déchets par deux agents de collecte de l'agglomération.



Une enquête qualitative a permis d'estimer que plus de 2/3 des visiteurs n'avaient pas participé aux précédentes éditions, ce qui répond à l'objectif de sensibiliser un public toujours plus large et non initié. Avec 600 visiteurs de plus qu'en 2016, cette quatrième édition s'est révélée un succès.

Enfin, pour la première fois, l'agglomération a organisé en partenariat avec l'association Compost'action un défi « zéro déchet » ouvert à tous les particuliers.

Avec un objectif initial de 80 foyers, ce sont finalement 163 foyers qui se sont inscrits et 117 qui ont mené le défi pendant les 3 mois :

#### Résultats du défi zéro déchet

	quantité de déchets par habitant et par an (kg)	
	estimation participant défi zéro déchet	moyenne selon collecte déchets ménagers et assimilés agglomération
biodéchets	28	244
ordures ménagères résiduelles	27	
emballages recyclables et papiers	14	51
verre	17	29
somme	86	324

après un mois d'observation des déchets produits dans leur maison, puis un mois à prendre des conseils, les foyers se sont appliqués lors du dernier mois à réduire autant que possible leurs déchets : compostage des déchets organiques (biodéchets), utilisation de contenants réutilisables, achat en vrac ou en portions familiales pour éviter les suremballages, dons à Emmaüs ou aux Chantiers Valoristes, apports de cartons et déchets dangereux en déchetteries, mutualisation d'outils, réparation...

En extrapolant les résultats des participants du défi zéro déchet sur une année, la quantité de déchets réduite (et détournée de l'incinération) serait de 6 450 kg.

# L'organisation de la collecte des déchets

La collecte des déchets constitue le maillon essentiel entre le foyer, lieu de production des déchets, et le site de leur traitement. C'est **toute une infrastructure qui est mise en place pour collecter les déchets** jusqu'à leur exutoire final. C'est ce que l'on appelle l'exploitation, qui comporte notamment le niveau de couverture de la population en matériels et en services, les fréquences de collecte et les équipements dédiés.

## La pré-collecte

La pré-collecte est l'étape entre le moment où le citoyen a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par l'agglomération.

Ce geste du citoyen, qui paraît anodin tellement il est courant, est pourtant essentiel pour la bonne gestion en aval des déchets. Selon que le foyer jettera son déchet dans un bioseau, dans un sac de précollecte ou dans la poubelle, le devenir du déchet sera très différent : compostage, recyclage ou transformation en énergie par incinération. Pour aider les usagers, l'agglomération a édité en 2017 le guide des bons réflexes, qui explique clairement que faire de ses déchets pour les gérer au mieux.

En habitat vertical, les habitants disposent de sacs de pré-collecte réutilisables pour déposer leurs déchets d'emballages en vrac dans les bacs roulants.

### Les consignes de tri des emballages et papiers sont les suivantes :

**je dépose en vrac dans mon conteneur jaune**

- LES EMBALLAGES EN MÉTAL  
je les vide sans les laver
- LES BOUTEILLES, BIDONS ET FLAÇONS EN PLASTIQUE
- LES BRIQUES ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES EN CARTON  
je les aplatis
- TOUS LES PAPIERS  
j'évite de les froisser

**À NE SURTOUT PAS METTRE !**

- Le papier gras alimentaire
- Les essuie-tout et les mouchoirs
- Les pots (yaourt, crème...)
- Les films, sachets et blisters
- Les barquettes en plastique ou polystyrène
- La vaisselle jetable
- Les tubes de dentifrice

je les dépose dans le conteneur marron

## Les moyens humains et matériels de la collecte

Les opérations de collecte sont très majoritairement réalisées en régie (hors déchets de déchetterie) par le pôle collecte. Ce pôle est composé d'environ **80 agents techniques ou administratifs**.

- > Les ripeurs, les chauffeurs, les collecteurs et les grutiers s'occupent de collecter les déchets et de faire remonter les informations quotidiennes du terrain (environ 70 agents).
- > Les agents de maîtrise (4 agents) organisent le déroulement des tournées, traitent les retours de collecte, gèrent les plannings des agents comme des véhicules.
- > Les Amitris (5 agents) informent les usagers des modalités de collecte, facilitent les pratiques du tri et sensibilisent les usagers à la réduction des déchets. Ils sont aussi à l'écoute des habitants via le téléphone vert des déchets pour répondre à leurs questions et résoudre les problèmes quotidiens.
- > Le technicien chargé de la modernisation des collectes met en œuvre la politique de conteneurisation grand volume.



La collecte des déchets est assurée au moyen de **27 camions de collecte** :

- > 18 bennes traditionnelles pour la collecte en bacs (13 x19t + 3x26t + 1 x 12T + 1x 7,5T ),
- > 5 camions grues avec benne tasseuse pour la collecte des conteneurs grand volume,
- > 2 camions grue avec benne ampliroll pour la collecte du verre (conteneurs grand volume ou boules à verre).
- > 2 petites bennes (< 3,5 T), ne nécessitant pas un permis de chauffeur poids-lourds, pour des collectes en zone de travaux et/ou du rattrapage de collecte lorsque nécessaire.

nombre de tournées hebdomadaires	90
distance parcourue en km par an	306 084
collecte du matin (6h30 - 12h30)	11 bennes à ordures ménagères et 4 camions grue
collecte de l'après midi ( 14h00 - 20h00)	1 benne à ordures ménagères et 3 camions grue

A ce parc de véhicules poids-lourds, s'ajoutent des véhicules légers également destinés à l'exploitation et au déroulement des missions de la direction :

- > 2 petits porteurs,
- > 1 fourgon pour le déplacement de matériels encombrants (bacs roulants, matériel d'animation, composteurs, etc.),
- > 1 fourgonnette utilitaire,
- > 2 véhicules légers pour réaliser le suivi du déroulement des tournées et de la qualité du service par les agents de maîtrise,



## Les équipements à disposition des usagers particuliers et professionnels pour la collecte en apport volontaire

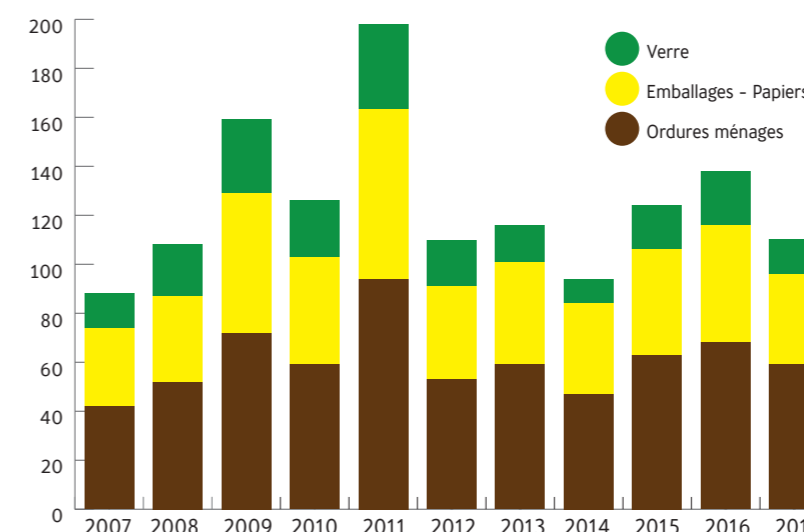
Le tableau suivant représente les différents types de collecte en apport volontaire selon les déchets considérés :

### Les déchets collectés en apport volontaire

	ordures ménagères	Emballages recyclables et papier	verre	cartons	textiles et chaussures	biens réemployables	mobiliers	végétaux
type de contenants	conteneur enterré	conteneur enterré conteneurs semi enterrés	conteneurs aériens	benne en déchetterie	conteneurs aériens	caisson sur déchetteries	benne en déchetterie	benne en déchetterie
	conteneurs semi enterrés	conteneurs aériens						
quantité collectée en T	9335	2 382	3962	1115	311	72	1701	1701

	déchets d'équipements électriques et électroniques	gravats et plâtres	tout venant incinérable	bois	métaux	déchets dangereux	autres non dangereux (huiles alimentaires, huiles minérales...)
type de contenants	conteneurs en déchetterie	benne en déchetterie	benne en déchetterie	benne en déchetterie	benne en déchetterie	armoires en déchetterie	contenants adaptés en déchetterie
quantité collectée en T	6540	978	5406	3881	3138	397	312

### Evolution de l'implantation de conteneurs grand volume (conteneurs enterrés et semi enterrés)



### La conteneurisation en points d'apport volontaire dits « conteneurs grand volume (CGV) »

La conteneurisation en conteneurs grand volume (CGV) de la collecte des déchets est le volet principal de sa modernisation. On entend par conteneurs grand volume ;

- > les conteneurs enterrés ou semi enterrés : d'une capacité de 5 m<sup>3</sup>
- > les bornes aériennes : d'une capacité de 1.5 à 4 m<sup>3</sup> (verre essentiellement)

Chambéry métropole - Cœur des Bauges poursuit cette politique de conteneurisation depuis 2008 avec un budget constant d'investissement permettant l'installation d'une centaine de conteneurs par an.

Ce mode de collecte permet de :

- > sécuriser la gestion des déchets dans les centres urbains (diminution des incendies, suppression des locaux poubelles dans les habitations collectives),
- > améliorer l'intégration paysagère des mobiliers de collecte,
- > diminuer les nuisances visuelles, sonores et olfactives,
- > maîtriser les coûts d'exploitation des opérations de collecte,
- > augmenter la capacité de stockage des déchets,
- > faciliter l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- > maintenir une qualité de service aux usagers.

Depuis le développement des conteneurs enterrés ou semi-enterrés (avec tous les flux de déchets représentés) la collecte conteneurisée en point de regroupement des déchets d’emballages remplace progressivement la collecte en porte à porte. En habitat vertical, cette démarche s’accompagne aussi de la généralisation du sac de pré-collecte en remplacement du sac jaune à usage unique utilisé jusqu’en 2015.

La conteneurisation grand volume s’est poursuivie cette année sur une **quinzaine de communes de l’agglomération**.

Le travail en commun avec les élus et services techniques des communes de **Vimines** et de **Saint Sulpice** a permis d’aboutir à une dotation globale de ces deux communes. Ces conteneurs implantés sur les axes principaux, offrent un service moderne, pratique et plus lisible pour les usagers tout en permettant une collecte optimisée avec un matériel performant réduisant la présence des camions sur ces communes les jours de collectes.

A noter également l’implantation, au cours de l’été 2017, de 25 conteneurs enterrés rue du Mâconnais achevant ainsi la **conteneurisation du secteur ouest des Hauts de Chambéry** (depuis l’avenue d’Annecy jusqu’à la rue du Commandant Bulle). Travail entamé depuis 2011 dans la cadre de l’ANRU en étroite collaboration avec les services de la ville de Chambéry et les bailleurs afin de minimiser le risque incendie qu’occasionnaient les bacs roulants.

Le développement de nouveaux logements étant de plus en plus contraint sur le bassin Chambérien, l’implantation de conteneurs grand volume, devant aussi bien respecter les contraintes techniques du service collecte, des



travaux publics et des promoteurs qu’un système cohérent et efficace pour les usagers, n’est plus systématique sur les grosses opérations immobilières. Par exemple sur le futur Eco-quartier « Vetrotex » où l’implantation de CGV n’a pu se réaliser de ma-

nière optimale, a été privilégié le système dit « sortie/entrée conteneurs ». En effet, les bacs stockés dans des locaux spécifiques au sein des bâtiments ne sont sortis en bord de voirie que les jours de collectes correspondants.

### Les déchetteries

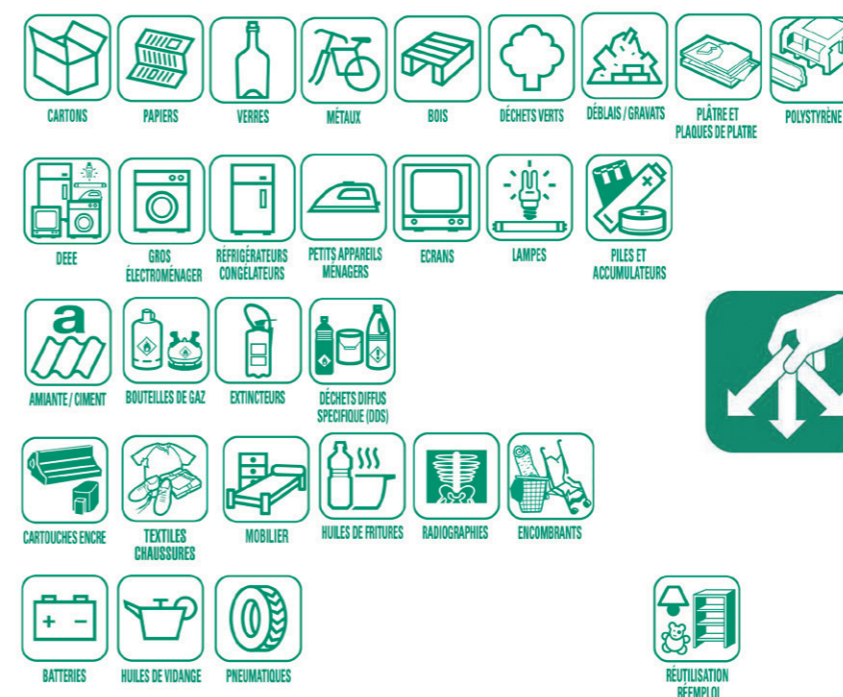
Les déchetteries permettent aux habitants de Chambéry métropole – Cœur des Bauges de déposer leurs déchets ménagers volumineux, non collectés en porte-à-porte ni dans les conteneurs grand volume. Un réseau de quatre déchetteries est mis à la disposition des usagers pour accueillir gratuitement leurs déchets. La gestion des déchetteries est confiée en prestation à des entreprises : Trialp pour sur le haut de quai des déchetteries (accueil des usagers, gestion des bennes, nettoyage) Trigénium et le groupement Nantet - Sita pour la location, l’enlèvement des bennes et le traitement des déchets, prestation dite de Bas de quai.

### Ouverture des déchetteries

	plage été	plage hiver		plage été	plage hiver
déchetteries de Bissy, Saint Alban, La Ravoire	Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre : du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h les dimanches et jours fériés : de 8h30 à 12h	du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars : du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h et 17h30	déchetterie de Le Châtelard : mardis, mercredis, vendredis et samedis (sauf jours fériés)	1 <sup>er</sup> mai au 31 octobre 9h30 / 12h30 et 14h / 19h	1 <sup>er</sup> novembre au 30 avril 9h30 / 12h30 et 14h / 17h

Les déchetteries de Bissy, Saint-Alban-Leyse et La Ravoire sont fermées le 1<sup>er</sup> janvier, le 1<sup>er</sup> mai et le 25 décembre, celle de Le Châtelard les 24 décembre et 31 janvier.

### Les déchets acceptés en déchetteries



Un réseau structuré de 6 déchetteries privées, réservées aux professionnels s’étant construit sur le bassin Chambéry-Aix, l’Agglomération a réorienté les professionnels vers ces déchetteries privées à partir du mois d’avril. L’accès aux 3 déchetteries de Bissy, La Ravoire et St Alban Leyse a été adapté pour réserver l’entrée aux particuliers. Cette modification s’est opérée progressivement sur toute l’année, et les habitants ont ainsi trouvé davantage de sécurité, de fluidité et de conseil sur les déchetteries publiques.



Sur les 3 déchetteries du bassin chambérien, l’agglomération confie aux Chantiers Valoristes une prestation de prélèvement et de valorisation (par réemploi, réutilisation, démantèlement pour valorisation matière) d’objets et de matériaux encore en bon état apportés par les usagers.

Pour continuer d'accéder librement et gratuitement aux déchetteries, les usagers particuliers doivent simplement s'inscrire auprès de l'agglomération, directement sur le site internet [grandchambery.fr](http://grandchambery.fr), rubrique « déchetteries ». Des formulaires sont également à disposition dans les déchetteries. Environ 25 000 usagers se sont inscrits en 2017.

### La déchetterie de

**Le Châtelard** étant devenue obsolète aussi bien au niveau de l'accueil des usagers, de leur sécurité que de l'exploitation quotidienne, l'ancienne Communauté de Communes avait engagé des études et travaux de réaménagement de cette déchetterie.

Lors de la fusion des deux collectivités, au 1er janvier 2017, Chambéry métropole - Cœur des Bauges a continué le suivi des travaux qui avaient pour objectif :

- > Agrandir la déchetterie et les zones de déchargement, et par conséquent augmenter le nombre de filières réceptionnées (plâtre, mobilier),
- > Mettre aux normes les zones de dépose des déchets dangereux vis-à-vis des risques humains et environnementaux (local adapté sur zone de rétention),
- > Mettre en sécurité les usagers par l'intermédiaire de dispositifs anti-chute,
- > Améliorer les conditions de travail des agents d'accueil (mis aux normes du local d'accueil).



A défaut d'offre privée pour recevoir les déchets de l'activité professionnelle sur le secteur de l'ancienne communauté de communes des Bauges, la déchetterie de Le Châtelard continue d'accueillir les professionnels. Les conditions sont les suivantes : tarification au mètre cube pour les gravats et les végétaux, au kilo pour les déchets dangereux, au sac de conditionnement pour l'amiante et gratuit pour les cartons et les ferrailles.



### FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR ACCÉDER AUX DÉCHETTERIES ET DÉPOSER DES DÉCHETS DE PARTICULIERS (DÉCHETS NON ISSUS D'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE)

**1 - VOUS UTILISEZ VOTRE VÉHICULE PERSONNEL\***

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 N° : \_\_\_\_\_ rue : \_\_\_\_\_  
 CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 Résidence principale :  oui  non  
 Tél. : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_  
C'est casher votre case, j'atteste que le véhicule ne sert à aucune activité professionnelle lors de mon passage en déchetterie.

**PIÈCES À JOINDRE**

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, téléphone...)
- Copie de la carte grise pour chaque véhicule enregistré
- Ben à savoir :** les informations collectées seront utilisées à des fins d'enregistrement des usagers des déchetteries exclusivement.

**2 - UN VÉHICULE PROFESSIONNEL**

Indiquez si vous êtes propriétaire du véhicule ou si il s'agit d'un véhicule de fonction ou en leasing

**PIÈCES À JOINDRE**

- Copie de l'extrait Kbis ou fiche INSEE
- Justificatif de domiciliation de la société
- Copie de la carte grise pour chaque véhicule renseigné
- Ben à savoir :** les informations collectées seront utilisées à des fins d'enregistrement des usagers des déchetteries exclusivement.

Inscription sur [www.chambery-bauges-metropole.fr](http://www.chambery-bauges-metropole.fr)

Le dossier complet (formulaire rempli, daté, signé et accompagné des justificatifs) est à déposer au siège de l'agglomération ou en déchetterie.

**Chambéry métropole - Cœur des Bauges**  
 104 allée des Bâillères  
 73026 Chambéry cedex  
[www.chambery-bauges-metropole.fr](http://www.chambery-bauges-metropole.fr)  
 04 79 35 50 51



Chambéry métropole - Cœur des Bauges  
 GRAND LAC  
 www.chambery-bauges-metropole.fr  
 04 79 35 50 51

Toutes ces opérations se sont déroulées par phasage afin d'assurer au maximum la continuité de service, avec notamment la mise en place d'une déchetterie mobile afin de pallier la fermeture des zones de déposes. Ce matériel et le phasage des travaux ont ainsi permis de limiter le temps de fermeture du site à 15 jours durant le mois d'octobre.

Depuis, la déchetterie est en ordre de marche et sa configuration actuelle permet d'accueillir les usagers en sécurité et dans les meilleures conditions possibles.

### La plateforme de compostage de végétaux

Mise en service par l'agglomération au mois de mai 1993, cette plateforme accueille les déchets verts des déchetteries, des services communaux et des professionnels. La capacité nominale de la plateforme est de 16 600T/an. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7H30 à 16H30 sans interruption. Les particuliers ne sont pas autorisés à déposer directement leurs déchets verts sur la plateforme : ils doivent se rendre en déchetteries. La plateforme de compostage est exploitée dans le cadre d'un marché de prestation de service, par la société Suez Organique.

### Process de compostage des végétaux

	Phase	Tâche
1	Réception des végétaux	pesée et contrôle visuel des bennes, tri des indésirables
2	Broyage des végétaux	Après un stockage d'environ, 10 à 15 jours suivant la période, le produit est réduit en fraction fine à l'aide d'un broyeur rapide à végétaux.
3	Fermentation et maturation des composts	le broyat est positionné en andains, il est ventilé pendant 6 semaines grâce à un système de ventilation forcée (permettant également une réduction des odeurs) chaque andain est ensuite repris au chargeur pour être mis en andains tabulaires retournés 4 à 6 fois pendant 3 à 4 mois
4	Criblage des composts et stockage avant commercialisation	La matière est criblée en mailles de 12, 20 ou 50 mm de diamètre, puis stockée en lots individualisés de compost, correspondant aux différentes mailles.

14 859 T de végétaux ont été déposées sur la plateforme. On observe une baisse de 12% des tonnages issus des déchetteries, en raison de la vérification des véhicules en entrée des déchetteries à partir de 2017.

Le compost produit sur la plateforme répond à la norme NF U 44-051, garantissant sa bonne qualité. Il est ensuite revendu par le titulaire du marché soit dans les jardineries et grandes surfaces, soit directement sur le site aux entreprises. Les particuliers ont également la possibilité d'acheter sur place du compost à emporter en sac. 6 671 T de compost normalisé ont été produits.

### Organisation de la collecte en porte-à-porte



La collecte en porte à porte (dont les points de regroupement) représente deux tiers des tonnages d'ordures ménagères et de collecte sélective

Des secteurs restent collectés en porte à porte pour les ordures ménagères. Ce type de collecte concerne encore des quartiers pavillonnaires où chaque usager doit présenter ses déchets en sacs hermétiques ou en bacs normalisés. Par les actions menées de conteneurisation, la collecte en sac doit disparaître à terme afin de se mettre en conformité avec la R437 et pour la sécurité des agents. Historiquement, la collecte des déchets d'emballages s'est organisée en porte à porte. En zone pavillonnaire, il demeure quelques rues non desservies par des conteneurs grand volume ou des bacs roulants : les habitants sont invités à récupérer des sacs jaunes en mairie.

Depuis le développement des conteneurs enterrés ou semi-enterrés (avec tous les flux de déchets représentés) la collecte conteneurisée en point de regroupement des déchets d'emballages remplace progressivement la collecte en porte à porte.

### Spécifications de la collecte

#### Les déchets collectés en porte à porte

	ordures ménagères résiduelles	Emballages recyclables et papier	cartons des commerçants	végétaux
contenant	bac marron individuel (de 120 à 330 litres) ou collectif (regroupement : de 330 à 750 litres)	bac jaune individuel (de 120 à 330 litres) ou collectif (regroupement : de 330 à 750 litres)	pliés	fagot et sacs
population desservie	estimée à 71.7%	estimée à 65.5%	commerçants centre ville de Chambéry	zone pavillonnaire de la ville de Chambéry
quantité annuelle en T	23 650	4 523	242	428

### Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

Les entreprises soumises à la redevance spéciale sont collectées en porte à porte : chaque entreprise est chargée de sortir ses conteneurs le jour de la collecte.

Le seuil pour qu'une entreprise soit soumise à la redevance spéciale est le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : la redevance spéciale n'est due que si le montant de TEOM de l'entreprise ne couvre pas l'intégralité du coût du service de collecte et de traitement de ses déchets assimilés aux déchets ménagers.

#### Les contrats de redevance spéciale pour la collecte des déchets ménagers et assimilés des entreprises

	2016	2017
Producteurs Privés	126	126
Etablissements Educatifs	34	33
Administrations	38	37
Collectivités	25	25
<b>total</b>	<b>223</b>	<b>221</b>

221 contrats sont effectifs à la fin 2017, dont :

- > 10 nouveaux contrats conclus avec des producteurs privés.
- > 12 fins de contrat (fermeture d'activité, passage sous le seuil de la TEOM...)

Par ailleurs, une trentaine d'entreprises (hors zone des Landiers) ont été rencontrées, sans aboutir à la mise en place d'une Redevance Spéciale puisque le montant de la TEOM couvre le coût du service rendu.

Les conventions ont évolué : une seule facturation annuelle, développement de la collecte sélective pour tous, tarifs au m3 ...

Une partie des entreprises de la Zone des Landiers ont été rencontrées dans le cadre du passage à la collecte sélective. Elles sont désormais couvertes par la collecte sélective depuis le 1er novembre 2017.

## Fréquences de collecte

La fréquence de collecte varie d'une collecte une fois tous les 15 jours (« C0,5 »), hebdomadaire (« C1 ») à une collecte 6 fois par semaine (« C6 »).

Le calibrage de fréquence s'établit selon la source de production. Sur l'agglomération, la répartition des fréquences s'appuie sur une logique qui avait été ainsi définie dans le passé :

- > des secteurs en porte à porte collectés en C1,
- > des points de regroupement en C2 (dont l'habitat vertical)
- > L'hyper centre de Chambéry en C6 pour des exigences de propreté

### La fréquence de collecte des déchets

	collecte des ordures ménagères résiduelles		collecte des emballages et papiers	
	fréquence en bac roulant	fréquence CGV (conteneur enterré)	Fréquence C en bac roulant (ou sac)	fréquence CGV (conteneur enterré)
Barberaz	C1 C2 (habitat dense)	C1	C1	C1
Barby	C1	C1	C1	C1
Bassens	C2 sauf le secteur des monts	C1	C1	C1
Challes les eaux	C2	C1	C1	C1
Chambéry _ centre	C4 hyper-centre	C6	C3	C2
Chambéry _ le Haut	C3	C2/C3	C1	C1
chambéry _ Bissy	C2	C1	C1	C1
Chambéry _ le Vieux	C2	C1	C1	C1
Chambéry _ Laurier	C4 secteur "Calamine"	C3	C2	C1
Chambéry _ Biollay	C2	C1	secteur "Calamine"	C1
Cognin	C2 les hauts de Cognin et RN6	C1	C2	C1
Curienne	-	C1	C1	C1
Jacob-Bellecombette	C2 zone pavillonnaire	C1	-	C1
La Motte-Servolex	C2 zone pavillonnaire	C1	C1	C1
La Ravoire	C2 zone pavillonnaire	C1	C1	C1
La Thuile	-	C1	C1	C1
Les Déserts	C1	C1	-	C1
Montagnole	-	Hiver C2	-	C1
Puygros	-	C1	-	C1
Saint-Alban-Leyse	C2	C1	-	C1
Saint-Baldoph	C2 secteur "petite montagne"	C1	C1	C1
Saint-Cassin	-	C1	-	C1
Saint-Jean-d'Arvey	C1	C1	C1	C1
Saint-Jeoire-Prieuré	C1	C1	C1	C1
Saint-Sulpice	C1	-	C1	-
Sonnaz	C1	C1	C1	C1
Thoiry	-	C1	-	C1
Vérel-Pragondran	-	C1	-	C1
Vimines	C1	C1	C1	C1
ancien périmètre de la communauté de communes des Bauges	C1. quelques secteurs passent en C2 pendant la saison touristique (Aillon le jeune, du Margeriaz et Lescheraines)	-	-	C1

## Évolution de l'organisation de la collecte

Au dernier trimestre, une réorganisation de la direction des déchets a été initiée, pour une mise en œuvre en 2018.

Concernant l'organisation de la collecte, les évolutions attendues sont les suivantes :

- > le pôle collecte devient le pôle exploitation avec rattachement des déchetteries,
- > création d'un service petite maintenance camions/conteneurs,
- > création d'un service de proximité Bauges,
- > refonte intégrale des circuits de collecte,
- > l'accueil et le conseil en déchetteries seront repris en régie.

Conteneurisation : la modernisation de la collecte va continuer sur 2018 afin de supprimer définitivement les quelques secteurs résiduels en sacs.

Concernant les Bauges, un plan de conteneurisation est à proposer pour la collecte des ordures ménagères résiduelles.

# Le bilan de la collecte des déchets

## L'évolution des tonnages

Evolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés par l'agglomération

		quantités en tonnes				
		2016	2017	évolution n/n-1		
déchets ménagers et assimilés (DMA)	Ordures Ménagères et assimilées (OMA)	Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)	32 320	32 986	2,1 %	
		Verre	3 843	3 962	3,1 %	
		Emballages, papiers (CS)	7 190	6 905	-4,0 %	
		CS et verre	11 033	10 867	0,0 %	
		Ormr et CS (dont verre)	43 353	43 853	1,2 %	
		collectes spécifiques	végétaux en porte à porte	412	428	3,8 %
		Collecte des Cartons des Artisans-commerçants	251	242	-3,7 %	
		Collecte des Déchets d'Activités de Soins	2	0	0,0 %	
		Collecte des Déchets Textiles en Av	305	311	2,0 %	
		collectes spécifiques	970	980	1,1 %	
	OMA	44 323	44 833	1,2 %		
	Ordures Ménagères et assimilées (OMA)	tout venant incinérable	5 061	3 881	-23,3 %	
		cartons	1 647	1 115	-32,3 %	
		métaux	399	397	-0,6 %	
		gravats	5 758	4 854	-15,7 %	
		plâtre	751	552	-26,5 %	
		meublier	1 755	1 701	-3,1 %	
		végétaux	7 656	6 540	-14,6 %	
		bois	4 375	3 138	-28,3 %	
		D3E	1 070	978	-8,6 %	
autres dangereux		370	397	7,4 %		
autres non dangereux	295	312	5,7 %			
déchetteries	29 137	23 865	-18,1 %			
Total DMA	73 460	68 697	-6,5 %			

L'agglomération a collecté 68 697T de déchets ménagers et assimilés, soit 6.5% de moins qu'en 2016.

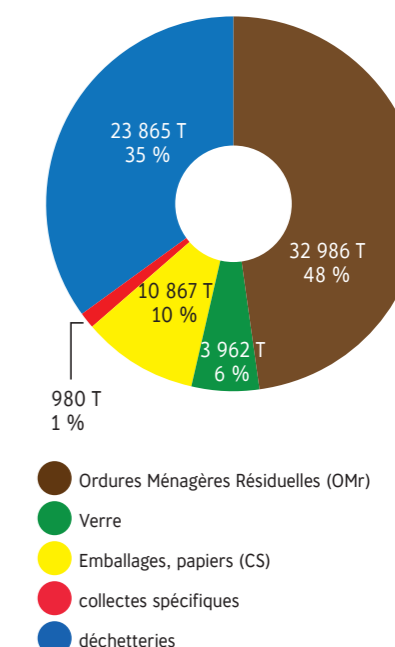
Cela s'explique en grande partie par la réorientation des professionnels vers les déchetteries privées à partir du 1er avril 2017 (ce qui génère une baisse de 18% des tonnages collectés en déchetteries). Les cartons (-32%), le bois (-28%), le plâtre (-26%) et le tout-venant (incinérable) représentent les plus fortes baisses. Cet aménagement des déchetteries s'étant installé progressivement sur les 3 déchetteries (Bissy, Saint Alban Leysse, La Ravoire), l'effet se prolongera encore sur 2018.

Les ordures ménagères et assimilées sont en hausse de 2% : au sein de cette catégorie de déchets, tous les types de déchets sont en augmentation, sauf la collecte sélective (emballages et papiers) qui diminue de 4% : c'est la première baisse de collecte sélective enregistrée depuis 2014. Les cartons des commerçants du centre-ville baissent également de -3.7%).

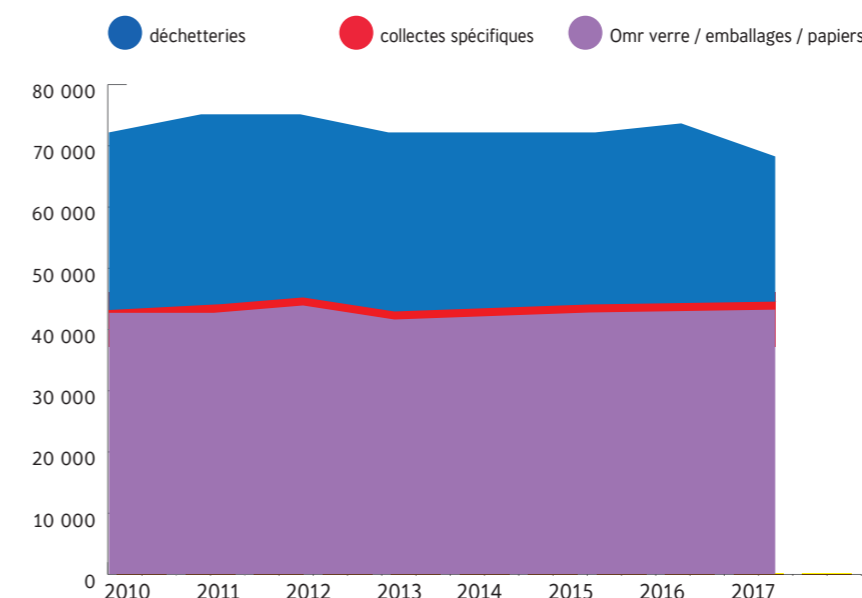
Les ordures ménagères résiduelles représentent la plus grande proportion des déchets collectés par l'agglomération (48%), suivies des déchets déposés en déchetteries (35%), les emballages et papiers (10%), le verre (6%) puis les collectes spécifiques (cartons des commerçants, textiles...).

L'évolution depuis 2010 montre un gisement globalement stable en ce qui concerne les ordures ménagères. Le gisement des déchetteries et des collectes sélectives est quant à lui plus fluctuant, avec une quantification plus précise des tonnages de déchets verts et de collecte sélective entre 2012 et 2013 qui permet d'affiner ces quantités à la baisse. Enfin, l'enjeu de la réorientation des professionnels des déchetteries ressort fortement à l'échelle des 10 dernières années, par cette baisse sensible mesurée dès cette année 2017, malgré un démarrage très progressif.

Nature des déchets collectés



L'évolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés par l'agglomération



## Les performances de collecte

La performance de collecte se mesure par la quantité moyenne de déchets collectés par habitant desservi par les services de collecte, et son évolution par rapport à l'année précédente (par type de déchets).

Elle ne reflète pas strictement la quantité de déchets produite par un habitant, puisque sont également intégrés dans cette moyenne les déchets assimilés aux déchets ménagers.

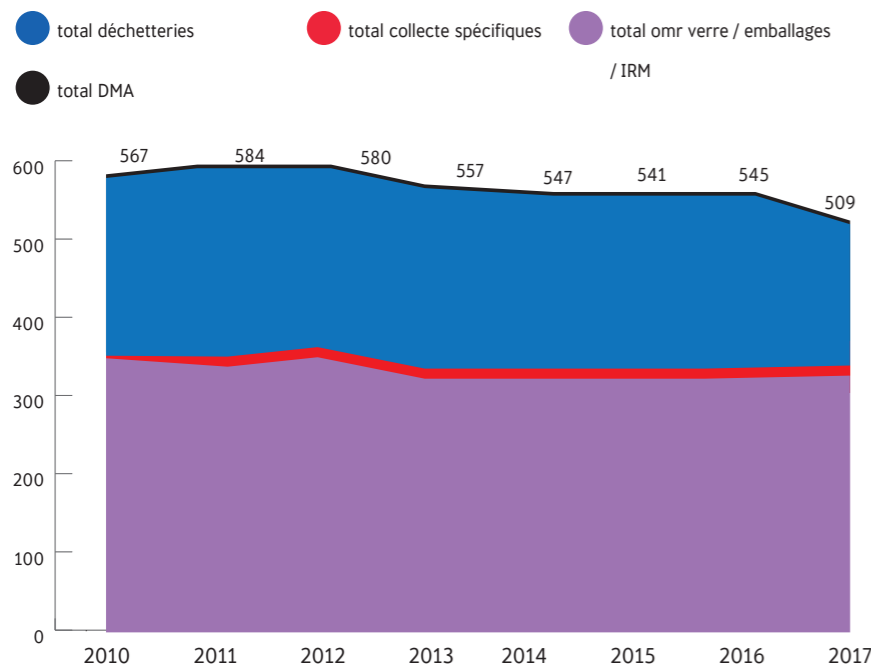
Les performances de collecte permettent néanmoins de mesurer l'évolution de la production de déchets dans le temps et de comparer les collectivités dans son territoire régional, indiquant ainsi les atouts et les marges de progrès de l'agglomération.

Les ratios de collecte des déchets en kg/hab

		ratios en kg/habitant					
		2016	2017	évolution n/n-1	comparaison régionale (2016)		
population SINOE		134 882	134 968				
déchets ménagers et assimilés (DMA)	Ordures Ménagères et assimilées (OMA)	Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)	240	244	2,0 %	233	
		Verre	28	29	3,0 %		
		Emballages, papiers (CS)	53	51	-4,0 %		
		CS et verre	82	81	-1,6 %	83	
		OMr et CS (dont verre)	321	325	1,1 %	316	
		collectes spécifiques	végétaux en porte à porte	3	3	3,7 %	
			Collecte des Cartons des Artisans-commerçants	2	2	-3,7 %	
			Collecte des Déchets Textiles en Av	2	2	1,9 %	
			collectes spécifiques	7	7	1,0 %	
		OMA	329	332	1,1 %		
	déchets des déchetteries	tout venant incinérable	38	29	-23,4 %		
		cartons	12	8	-32,4 %		
		métaux	3	3	-0,7 %		
		gravats	43	36	-15,7 %		
		plâtre	6	4	-26,5 %		
meublier		13	13	-3,2 %			
végétaux		57	48	-14,6 %			
bois		32	23	-28,3 %			
D3E		8	7	-8,6 %			
autres dangereux		3	3	7,3 %			
autres non dangereux	2	2	5,6 %				
déchetteries	216	177	-18,1 %	230			
<b>Total DMA</b>	<b>545</b>	<b>509</b>	<b>-6,5 %</b>	<b>545</b>			

Pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 2014, la quantité de collecte sélective est en baisse.

Ratios de déchets ménagers et assimilés par habitant



Le calcul des performances de collecte permet également de se situer par rapport à l'atteinte d'objectifs nationaux. La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés de 10% entre 2020 et 2010 (voir indice de réduction des déchets par rapport à 2010 au chapitre 2.1). Cet indicateur permet de constater que l'objectif est atteint en 2017.

# L'organisation du traitement des déchets

Les installations de traitements des déchets

	adresse	exploitation				déchets ménagers et assimilés concernés		
		maître d'ouvrage	exploitant	déchets acceptés et tonnages annuels autorisés	arrêté d'exploitation en vigueur	Ordures ménagères résiduelles	végétaux	emballages papiers cartons
plateforme de compostage	Chemin des Vernatiaux, Champlatt à Chambéry	Grand Chambéry	Suez organique (par marché de prestation)	déchets végétaux 80 000 m <sup>3</sup>	arrêté préfectoral 3/12/1992 complété par AP du 8/01/2001 ; 13 janvier 2011 et 30/09/2014		X	
centre de tri Valespace	928 Avenue de la Houille Blanche à Chambéry		Valespace (par délégation de service public)	capacité de tri = 22 000T	arrêté préfectoral 1/12/2011			X
usine de valorisation énergétique et de traitement des déchets	336 Rue de Chantabord à Chambéry	Savoie déchets	Savoie déchets	120 000T de déchets d'ordures ménagères et résidus urbains, 5 000T de déchets de soins, 8 000T de boues	arrêté préfectoral 1/12/2011 complété par AP du 10/05/2016	X		

cf localisation p. 8

**Le centre de tri** accueille les déchets provenant de la collecte sélective de (journaux et emballages ménagers) ainsi que les cartons des commerçants. Le tri est réalisé selon différents procédés successifs:

- > tri selon la taille des déchets (avec un trommel)
- > tri des corps creux et des corps plats par un crible balistique,
- > séparation des aciers par un over band
- > tri selon l'opacité des plastiques par un faisceau optique

Les différents matériaux qui en résultent sont ensuite conditionnés en balles, qui seront dirigées vers les usines de recyclage.

#### L'unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets (UVETD)

dispose de trois lignes d'incinération. Afin d'assurer une combustion la plus complète possible, les déchets sont brûlés à une température supérieure à 850°C, ce qui permet de détruire l'ensemble des dioxines générées. Les fumées subissent un traitement de type sec et répondent aux normes en vigueur. Les gaz épurés sont ensuite évacués par des cheminées équipées d'analyseurs en continu.

Les gaz brûlants sont refroidis dans les chaudières. L'énergie est récupérée en vapeur d'eau sous pression puis valorisée sous forme de chaleur et d'électricité.

La compétence du traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective ayant été transférée à Savoie déchets, les installations du centre de tri et de l'UVETD sont présentées en détail dans le rapport annuel d'activité de Savoie déchets (en ligne sur [savoie-dechets.com](http://savoie-dechets.com), rubrique « documents institutionnels »).

Le public peut découvrir ces 3 installations lors de visites organisées par Chambéry métropole-Cœur des Bauges et Savoie Déchets : renseignements auprès de [animation.dechets@grandchambery.fr](mailto:animation.dechets@grandchambery.fr)

# le bilan du traitement des déchets

## Les tonnages traités et leur valorisation

### L'évolution des tonnages traités

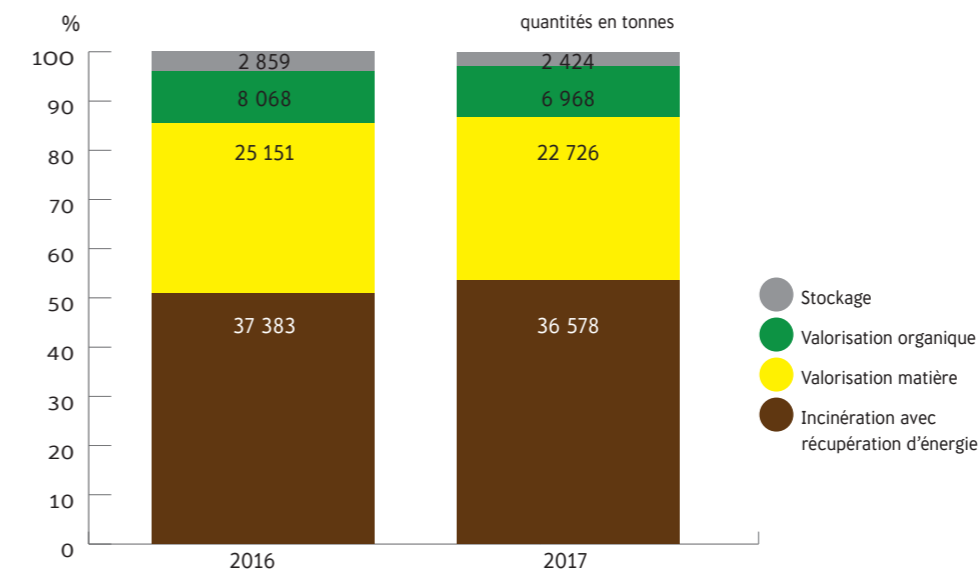
	2016		2017		évolution n/n-1 tonnages
	tonnages	taux	tonnages	taux	
Valorisation matière	2 5151	34 %	22 726	33 %	-10 %
Valorisation organique	8 068	11 %	6 968	10 %	-14 %
Incineration avec récupération d'énergie	37 383	51 %	36 578	53 %	-2 %
Stockage	2 859	4 %	2 424	4 %	-15 %

### 96.5% des déchets ménagers et assimilés collectés sont traités sous une forme de valorisation :

- > valorisation énergétique, avec l'incinération des ordures ménagères résiduelles et des refus de tri de la collecte sélective
  - > valorisation matière : par le recyclage des matériaux issus de la collecte sélective, le verre, et les déchets de déchetteries (ferrailles, cartons, bois, une partie des gravats...)
  - > valorisation organique : le compostage des végétaux.
- Seulement 3.5% des déchets sont enfouis en centre de stockage.

La performance de valorisation des déchets se situe à un excellent niveau.

## Les taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés



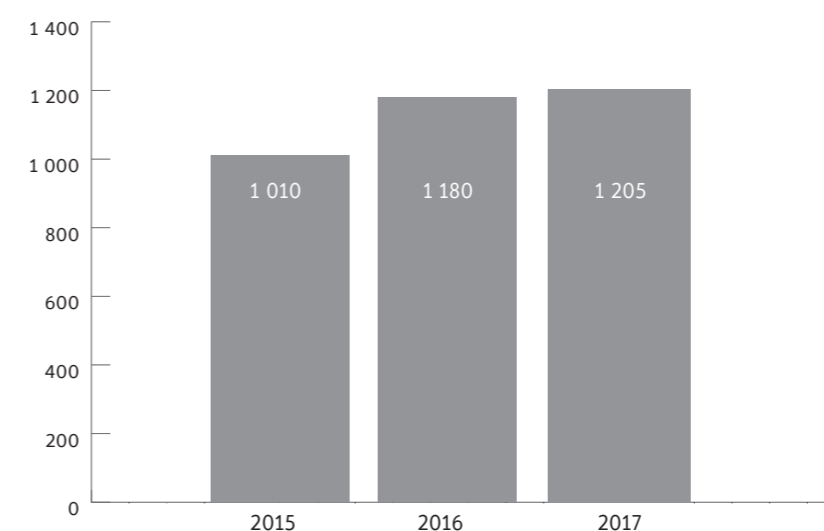
Avec la réorientation des professionnels vers les déchetteries privées, les plus fortes réductions s'observent pour la valorisation organique et la valorisation matière, qui reflètent bien la diminution des déchets de type professionnel : les déchets verts (paysagistes, entreprises de services de jardinage) et les gravats (artisans).

## Les refus de tri

Les refus de tri correspondent aux **erreurs de tri par les ménages**, c'est-à-dire les déchets non recyclables jetés par erreur dans la poubelle jaune. Ces refus de tri sont extraits au niveau du centre de tri afin de ne pas « polluer » les matériaux à recycler. Ils sont ensuite transportés du centre de tri jusqu'à l'incinérateur, pour valorisation énergétique.

L'objectif est de réduire un minimum les refus de tri, qui pénalisent la collecte et le recyclage des emballages et des papiers, et alourdissent le coût de tri des déchets, puisqu'à chaque tonne de refus de tri sera appliqué un double coût : le coût du tri ajouté au coût d'incinération.

### L'évolution des refus de tri



La quantité de refus de tri en 2017 est de 1 205 Tonnes, ce qui représente **17%** de ce qui est collecté par les véhicules de collecte sélective. Ce taux est en hausse progressive depuis plusieurs années. Ramenés à l'habitant, les refus de tri représentent en moyenne près de **9 kg par habitant et par an**.

Les principales erreurs de tri constatées dans la collecte sélective sont les déchets suivants :

- > Ordures ménagères,
- > films et barquettes plastiques,
- > denrées périmées,
- > couches, litières,
- > bouteilles recyclables pleines,
- > emballages recyclables contenant d'autres déchets (« mini poubelles »),
- > déchets recyclables emboîtés de natures différentes et indissociables (exemple : boîtes en acier coincées dans une boîte en alu).
- > Emballages de déchets dangereux (insecticides, déboucheur de canalisation...)
- > vêtements, chaussures, classeurs, pots de fleurs, déchets de soins....

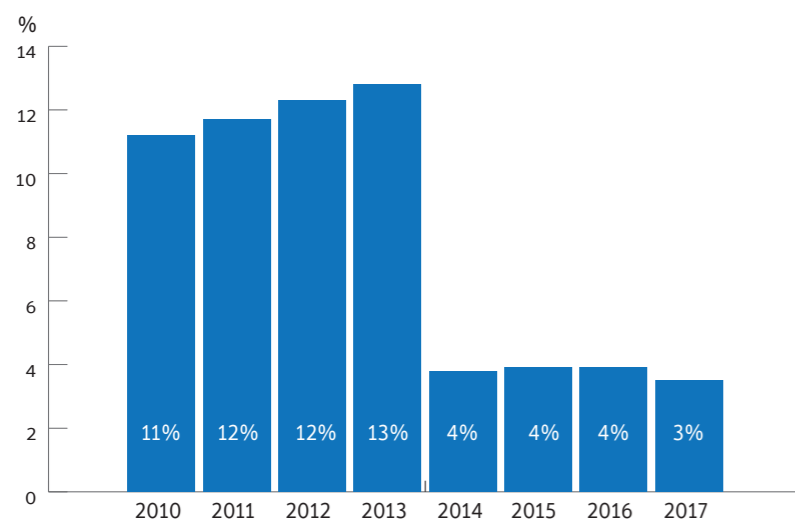


## Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit de réduire de 50% les tonnages de déchets non dangereux en installation de stockage de déchets (enfouissement), entre 2010 et 2025.

Cet objectif est largement atteint pour ce qui concerne l'agglomération :

### Evolution du taux d'enfouissement des déchets ménagers et assimilés



Le taux d'enfouissement est nul pour les ordures ménagères et assimilées depuis 2010, les ordures ménagères étant intégralement incinérées avec valorisation énergétique.

La baisse du taux d'enfouissement en 2014 s'explique par le renouvellement du marché de déchetteries en mi 2013, et la création d'une filière de valorisation énergétique des encombrants (cimenterie).

Ainsi, depuis mi 2013, les seuls gisements enfouis sont :

- > L'amiante
- > Environ 40% des gravats après tri sur le centre de tri de Francin.

Avec la réorientation des professionnels des déchetteries de l'agglomération à la mi 2017, le gisement de gravats diminue, réduisant encore le taux d'enfouissement qui se situe désormais à 3.5%.

## Performances énergétiques des installations

En 2017, les résultats de l'unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets sont les suivants (source Savoie déchets) :

### Résultats de l'unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets

Production d'énergie électrique :		
	2016	2017
électricité vendue	15 327 MWh	18 962 MWh
électricité autoconsommée	10 015 MWh	10 434 MWh
électricité produite	24 608 MWh	29 039 MWh

L'électricité produite correspond aux besoins annuels de près de 4 2017 foyers

Production d'énergie thermique :		
	2016	2017
énergie thermique vendue	79 685 MWh	79 877 MWh
énergie thermique autoconsommée	17 297 MWh	14 299 MWh
énergie thermique produite	96 955 MWh	94 176 MWh

L'électricité thermique vendue correspond aux besoins annuels de près de 9 316 foyers

Efficacité énergétique :			
	2016	2017	2017 avec facteur correction climatique
électricité vendue	0,644	0,669	0,797

Ce ratio permet de bénéficier d'une TGAP réduite sur les déchets entrants

# Impact environnemental et sanitaire

L'agglomération cherche à réduire l'impact environnemental et sanitaire de la gestion des déchets à travers son exploitation quotidienne :

- > Le parc de véhicules : celui-ci est régulièrement entretenu, et son renouvellement est régulier (deux camions bennes à ordures ménagères renouvelés en 2017). L'agglomération porte une attention particulière à la qualité du matériel de collecte (châssis, cabines) pour la bonne réalisation de la collecte et le confort des agents de collecte.
- > La conteneurisation : les gisements de déchets sont massifiés depuis la conteneurisation démarrée en 2008, permettant ainsi une optimisation des circuits de collecte réalisés par les camions. La conteneurisation réduit également les risques de troubles musculo squelettiques pour les agents de collecte.
- > La réduction des déchets : les moyens mis en place pour réduire les déchets à la source (sensibilisation au changement de comportement, promotion du compostage, du broyage, du réemploi) permettent de réduire les opérations de collecte et de traitement correspondant. Le compost domestique produit est une ressource utilisée in situ dans les jardins pour renforcer le taux de matière organique des sols.

- > Le compost produit à partir des végétaux de déchetteries, sur la plateforme de Champlat, est un compost normalisé, utilisable sur les cultures à la place d'engrais de synthèse.
- > Particulièrement en 2017, l'agglomération a réalisé un diagnostic de pollution sur l'ancienne déchetterie de Chambéry-le-Haut dans la perspective de la déconstruction de la déchetterie. Une ancienne pollution aux hydrocarbures a ainsi pu être précisément délimitée, pour une excavation et un traitement adéquat des terres polluées.
- > Enfin, la direction des déchets fait l'usage de critères environnementaux dans ses marchés publics, ainsi que de critères incitatifs par exemple pour optimiser le taux de remplissage des bennes de déchetteries et la rotation des camions.



# La relation usagers

La direction de la gestion des déchets reste vigilante aux relations avec les usagers, dans le but d'informer, concerter et prévenir des différentes modalités de gestion de leurs flux de déchets.

De nombreux projets ou actualités ont pour conséquence une mobilisation des agents en charge des relations usagers :

## Nouvelles modalités d'accès en déchetterie :

Un accompagnement des usagers était nécessaire au moment de l'installation du contrôle d'accès.

- > Diffusion d'une communication spécifique (plaquettes et affiches)
- > Envoi d'un courrier explicatif à plus de 800 professionnels de l'agglomération.
- > Permanences en déchetteries pour contrôle d'accès : les agents de l'agglomération ont tenu 40 plages de présences dans les 3 déchetteries entre le 6 février et le 14 avril 2017 week-end compris.
- > 640 appels téléphoniques et autant de courriels d'usagers traités

## Communication engageante à Chambéry :

Conjointement avec la ville de Chambéry et la Police municipale, le service déchets a initié une action de rappel des consignes et de sensibilisation des commerçants installés autour du carré Curial. Il était demandé aux commerçants ou restaurateurs de s'engager en signant une charte des bonnes pratiques concernant la gestion de leurs déchets.

- > 61 commerces ont été rencontrés entre le 28 mars et le 11 avril 2017

## Opération « Au compost ! » :

- > Dans le cadre du démarrage du projet de compostage à grand échelle sur la commune de La Motte Servolex (opération « Au compost ! »), l'agglomération, Compost'action et Trialp (prestataires pour la collectivité) ont tenu 9 réunions d'informations, ouvertes à tous, durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2017.
- > Diffusion d'une communication spécifique (plaquettes et affiches)

## Opération de rencontre des usagers – Hauts-de-Chambéry

Les actions de communications traditionnelles ne suffisent pas toujours à convaincre et à répondre à toutes les interrogations. Le service des relations usagers a souhaité tester des permanences devant les conteneurs, réunissant les différents acteurs locaux avec l'objectif de créer du lien avec les habitants.

- > Rue du Mâconnais : 87 personnes rencontrées sur 12 permanences représentant 34 heures.
- > Participation aux réunions de gestion urbaine et sociale de proximité, organisées par la mairie de quartier.

## Mise en place de réunions – Centre-ville de Chambéry

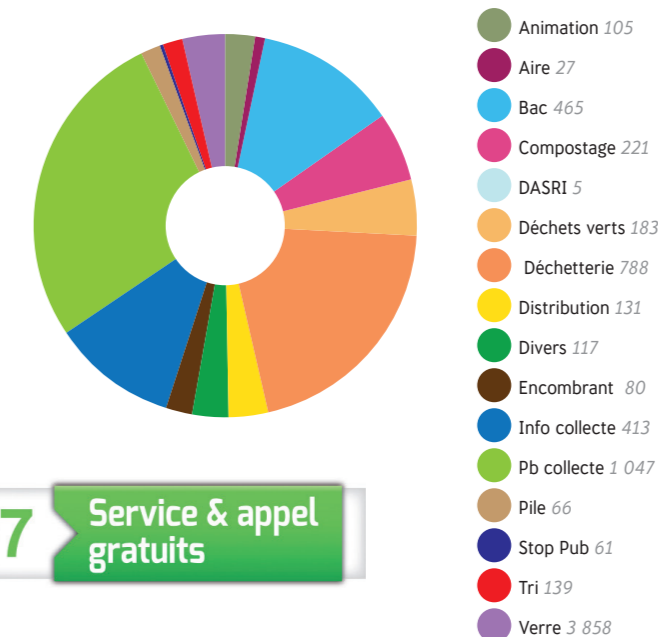
A l'initiative de la mairie de quartier du centre-ville de Chambéry, de nouvelles réunions ont été organisées pour faciliter les échanges autour des problématiques déchets. 3 réunions se sont déroulées en 2017.

## Le Numéro Vert

**3858 appels** reçus en 2017. C'est **16% de plus** qu'en 2016 (3309 appels).

Cette augmentation s'explique par l'évolution des modalités d'accès en déchetteries et la fusion entre les territoires Chambéry métropole et Cœur des Bauges.

## Répartition des appels



**0 800 881 007**

**Service & appel gratuits**

## Actions de communication

Les agents de communication du service déchets ont réalisé **115 actions** sur le terrain.

Ces actions sont de plusieurs types :

Actions d'enquête de terrain, d'affichage ou de mise en boîtes-aux-lettres d'information et de rappel des consignes : **45 actions.**

Actions de rencontre des usagers concernés par une évolution des modalités de gestion des déchets ou de rappel des consignes, à leur domicile, lors d'actions de porte-à-porte : **70 actions.**

**3040 foyers** ont été concernés par ces actions d'affichages, mise en boîtes-aux-lettres ou porte-à-porte.

**1261 foyers** nous ont ouvert leur porte.

## Sensibilisation au tri

Les volontaires d'Unis-Cité en Service civique, en projet à la direction de la gestion des déchets, ont endossé le rôle d'Ambassadeurs du tri.

Ils ont visité les habitants du secteur de Bellevue : 298 foyers concernés, 125 foyers rencontrés.

72 foyers se sont engagés sur la progression de leur geste du tri des déchets.

A noter que les foyers dont les habitants étaient absents, une information leur a été transmise en boîtes-aux-lettres.

## Commissions consultatives des services publics locaux relatives aux déchets

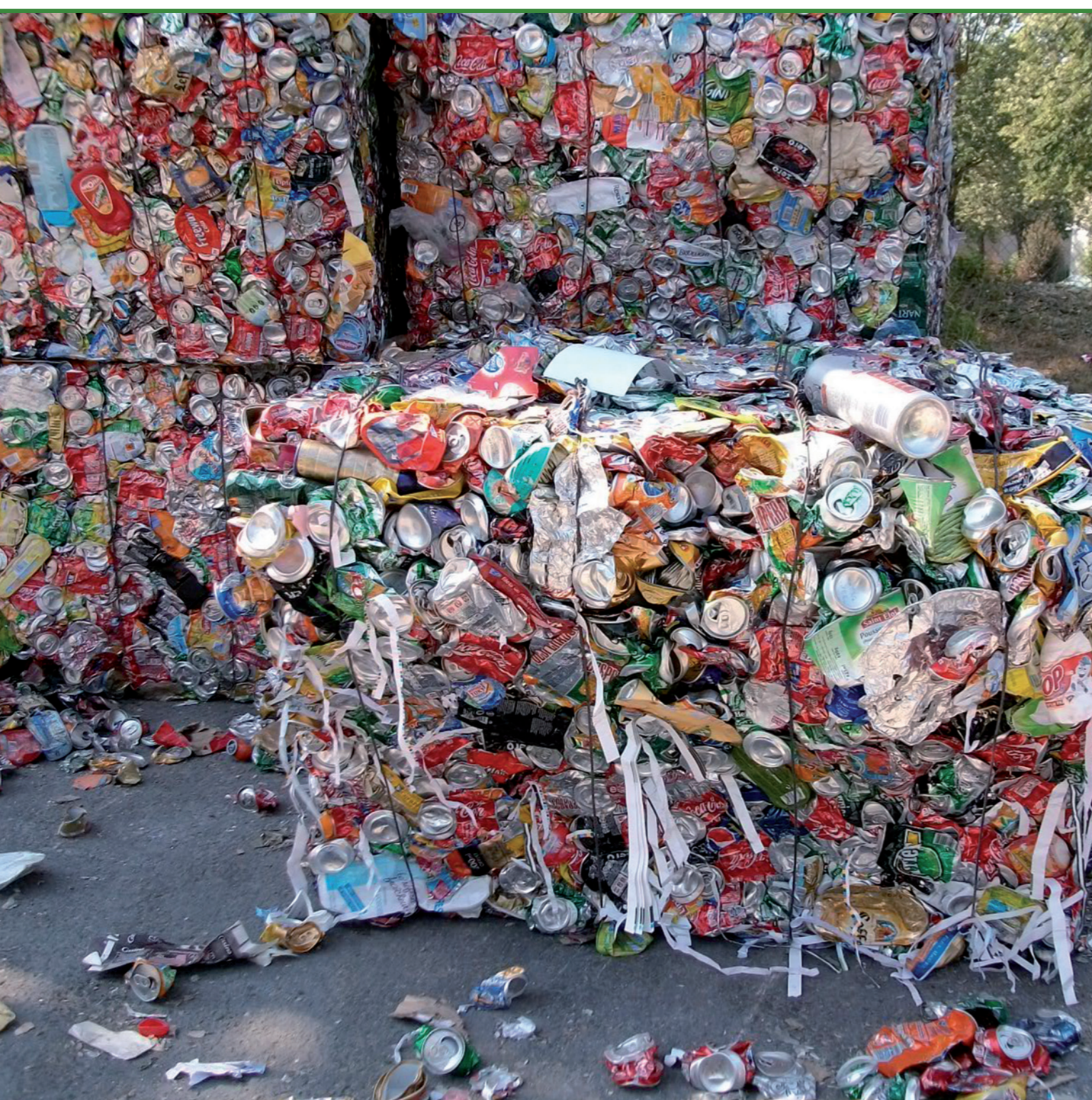
Cette instance consultative au service de la vie locale a été créée en novembre 2002 dans le cadre de la loi sur la démocratie de proximité. La commission des usagers permet de prendre en compte l'avis des habitants pour améliorer et faire évoluer les différents services publics de l'agglomération chambérienne.

Deux Commissions consultatives des services publics locaux relatives aux déchets se sont réunies :

- > Le 6 juin avec pour ordre du jour le rapport d'activités 2016 des déchets et la vérification des véhicules en entrée de déchetteries
- > Le 7 décembre, dont l'objet était de présenter les tarifs déchets pour l'année 2018 (composteurs, droits de dépôts sur la plateforme de compostage...)

## PARTIE 2

# les indicateurs économiques et financiers



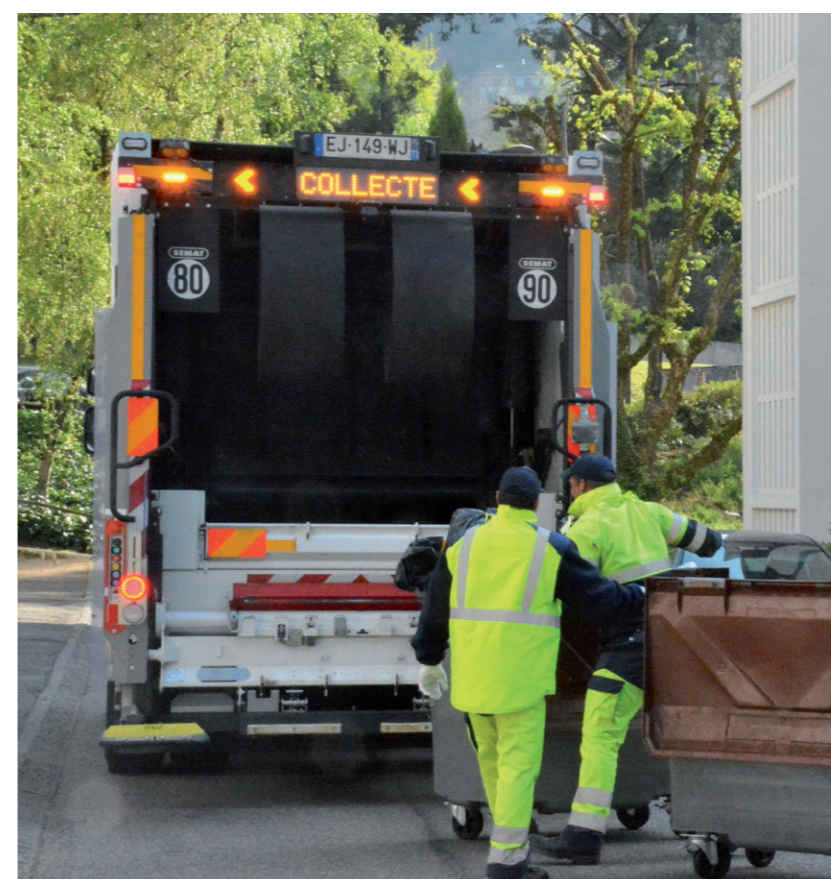
2017 constitue une année charnière pour la compétence déchets. En effet, la fusion entre Chambéry métropole et Cœur des Bauges induit deux modes de financement de la compétence gestion des déchets (respectivement TEOM et REOM) nécessitant un budget annexe pour la partie en redevance.

Si pour la majorité des flux l'évolution des tonnages reste mesurée, la réorientation des professionnels vers les déchetteries professionnelles au cours de l'année 2017 montre une forte baisse des tonnages et donc de moindre dépenses.

Les exécutions financières sont en tous points conformes aux cadres budgétaires.

La fusion entre les deux collectivités au 1<sup>er</sup> janvier nécessite de mener deux budgets en parallèle (un pour chaque périmètre) compte tenu des modalités de financement (TEOM d'une part et REOM de l'autre) avant une nécessaire future convergence du mode de financement.

## Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets



L'analyse des coûts de gestion des déchets s'évalue au regard du niveau de service fourni : types et fréquence des collectes, infrastructures présentes pour trier et traiter les déchets...

L'organisation pour la gestion des déchets ménagers et assimilés est présentée en partie 1 du rapport.

## Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Principaux Prestataires	Détails	Total en € HT
<b>Compétence déléguée à un syndicat</b>		<b>montants mandatés sur exercice 2017</b>
Savoie Déchets	Incinération des OMr	3 587 153
	Tri des collectes sélectives	1 038 062
	Remboursement passif exports	682 474,89
<b>Collecte</b>		
ANCO	Prestation lavage bacs	62 736,63
	Prestation lavage CGV	109 207,83
Socoplast	Fourniture sacs jaunes	0
TerraVerde	Sacs de précollecte	3 258,49
Contenur	Fourniture de bacs roulants	65 675,72
Temaco	Fourniture CGV semi-enterrés (dont renouvellement)	238 995,10
Astech	Fourniture CGV enterrés	25 280,00
Valespace	Prestation rechargement verre	0
Euromaster	Prestations pneumatiques	81 032
EPI de Savoie	EPI Collecte	43 391,34
Esat du Nivolet	Lavage EPI Collecte	6 790,38
Valespace	Tri des cartons des commerçants	7 823,24
Orange Invest	Location hangar stockage	32 423
UGAP	Acquisition véhicules	258 484,74
Sibuet/Trialp	Collecte déchets verts en porte-à-porte	71 102,65
Divers (Mécan'Hydro, Joram etc.)	Entretien véhicules externalisées	149 377
Ville de Chambéry	Location des locaux du CTM	83 593,47
	Fonctionnement Aire lavage CTM	2 866,40
	Prestation carburant CTM	214 465,32
	Prestation atelier mécanique CTM	185 972
<b>Plateforme déchets verts (exploitation/traitement/autres)</b>		
Terralys Suez Organique	Exploitation de la plateforme de Champlat	397 161,90
<b>Déchetteries (exploitation/traitement/autres)</b>		<b>montants mandatés sur exercice 2017</b>
Crescent'O/Oxalis	Stratégie Communication	0
Divers communication	Communication proximité, stratégie, évènementiel, biodéchets, pédagogie etc.	63 002
CRITT	Animation Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchets	20 863
ProCulture	Acquisition broyeur	20 583,34
ProCulture	Entretien broyeurs	19 480,68
Quadria / Emeraude	Acquisitions composteurs	22 768,14
Compost'Action / Trialp	Expérimentation compostage partagé La Motte Servolex	32 209,20



Principaux Prestataires	Détails	Total en € HT
<b>Ressources Subventions aux associations</b>		
Compost'action	Mise en place site compostage collectif	10 000
FRAPNA	Interventions pédagogiques sur thématique déchets + projet lutte contre gaspillage alimentaire	14 950
Unis-cité	Service civique + Projet Médiaterre	9 600
Asso Ligue contre le cancer	Soutine collecte verre	10 940,22
J'aime Boc'Oh	Projet conserverie solidaire	8 000
Asso Chambéry Ouahigouya	1% déchets	35 000
<b>Budget annexe périmètre Bauges</b>		
Savoie Déchets	Incinération ordures ménagères	132 461,14
	Tri des collectes sélectives	
Sibuet	Collecte de la collecte sélective	43 183,57
Trigénium	Collecte du verre	174 927,21
Trialp	Gestion déchetterie	
Trigénium	Transport traitement bas de quai déchetteries	

# Budget, coût du service et financement

**Point introductif :** Le service évolue dans un contexte réglementaire et budgétaire en constante évolution. Cet élément s'applique uniquement pour l'ancien périmètre Chambéry métropole.

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018/2022 (débatte au Parlement à l'automne 2017) qui définit les équilibres budgétaires des acteurs publics (Etat, collectivités, sécurité sociale...), demande aux collectivités de plafonner leurs dépenses de fonctionnement à +1,2%/an maximum dès 2018 :

- > uniquement sur le budget général pour l'instant,
  - > indépendamment de leurs recettes tarifaires ou fiscales,
- Elle demande également aux collectivités de réduire significativement leur recours à l'emprunt en privilégiant l'autofinancement pour leurs investissements.

Depuis 2016, la communauté d'agglomération a fait le choix de ne plus emprunter pour financer les investissements du service, ayant recours intégralement à l'autofinancement prévisionnel et pluriannuel.

A la suite de la fusion entre Chambéry métropole et Cœur des Bauges au 1er janvier 2017 et dans le prolongement des débats intervenus avant la fusion, la communauté d'agglomération a souhaité rappeler par délibération le 15 juin 2017 les montants des enveloppes d'investissement prévus à la programmation pluriannuelle des investissements 2017/2020. Lors de la préparation du budget 2018 à l'automne 2017, les élus ont également décidé d'élargir la période jusqu'à 2022. Une extension de l'autorisation de programme votée en 2016 est donc envisagée et son vote sera finalisé d'ici l'approbation du budget primitif 2019.

Le compte administratif 2017 fait apparaître les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement 2017: 16,077 M€.  
Recettes de fonctionnement 2017 : 18,779 M€.  
Soit un résultat de fonctionnement de + 2,702 M€.

Dépenses d'investissement 2017 : 2,091 M€.  
Recettes d'investissement 2017 : 1,384 M€.  
Soit un résultat d'investissement de - 707 K€.

Restes à réaliser d'investissement au 31/12/2017 : 923 K€, qui sont reportés sur 2018. L'enveloppe 2018 est donc budgétée à 2 273 K€ (Recalage de l'Autorisation de Programme correspondante effectuée lors du vote du budget primitif 2018 par délibération spécifique).

Ainsi le besoin de financement des investissements sur la période 2018/2022 est calculé de la manière suivante : 1,350 M€ X 5 exercices budgétaires = 6,8 M€ + report de crédit de 923 K€ = 7,7 M€ diminué des recettes envisagées de Fonds de Compensation de TVA (1,2 M€).

Le besoin de financement s'élève donc à 6,5 M€.

Résultat de gestion 2017 : + 1,995 M€.  
Constitution d'un autofinancement pour les investissements sur la période 2018/2022 : 1,995 M€.

Résultat net du service : + 0€.

## Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement du service et aux investissements

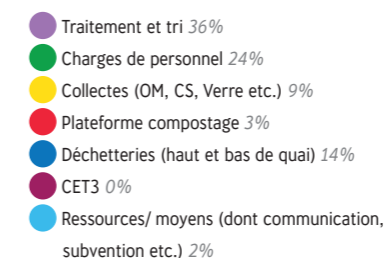
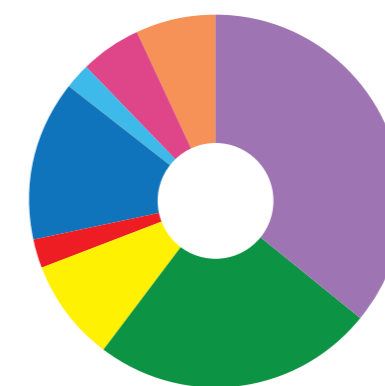
### Les dépenses de fonctionnement

En 2017, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 16 077 072,49€ pour le budget déchets de l'ancien périmètre Chambéry métropole et à hauteur de 448 754,36€ pour le budget annexe Bauges.

Pour le budget déchets de l'ancien périmètre Chambéry métropole, ces dernières se répartissent principalement entre le coût de traitement et de tri (36%), la masse salariale (24% car en régie), les collectes (9% majoritairement en régie), le fonctionnement des déchetteries (14%), la plateforme de compostage (3%).

### Dépenses de fonctionnement

Ancien périmètre de Chambéry métropole



### Les dépenses d'investissement

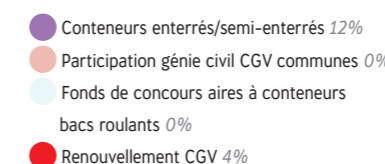
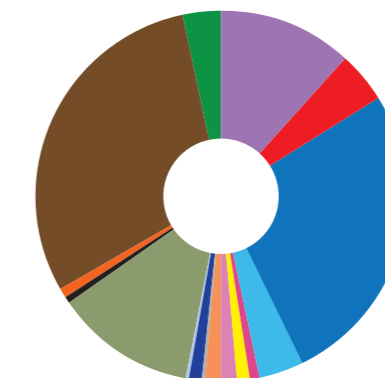
En 2017, les dépenses d'investissement se répartissent entre l'enveloppe récurrente (gérée en autorisation de programme) et les projets hors autorisations de programme à hauteur de 2 090 955,48€ pour le budget déchets (ancien périmètre de Chambéry métropole).

Les dépenses d'investissement sont principalement constituées par les opérations récurrentes répondant aux besoins annuels d'équipement et de travaux, essentiellement pour :

- > acquisition de véhicules de collecte (25%),
- > mobilier urbain déchets (Conteneurs Grand Volume + renouvellement CGV + bacs, respectivement 11%, 4%, 4%) et participations aux communes pour les réalisations des aménagements.

### Les dépenses d'investissement

(enveloppe récurrente + projets hors autorisation de programme)



D'autres projets ont également été réalisés en 2017 :

- > accès en déchetteries
- > démarrage de la déconstruction de la déchetterie de Chambéry le Haut

Pour le budget annexe des Bauges, les investissements concernent essentiellement les travaux de réhabilitation de la déchetterie du Châtelard à hauteur de 401 130,63€.

## Le coût aidé du service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il est exprimé de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits. Il est calculé d'après la méthode Comptacout® proposée par l'ADEME.

Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens, des sociétés agréées, aides diverses).

### Coût aidé en 2017 = 92.95 € HT par habitant

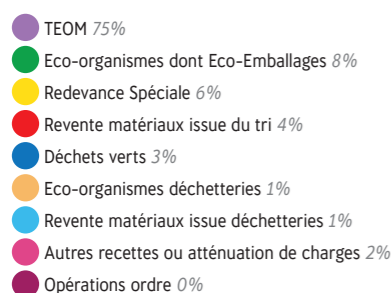
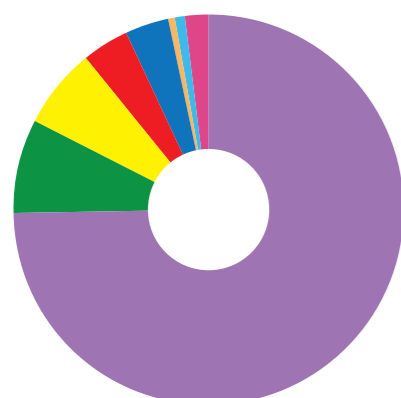
(D'après la méthode Comptacout® - matrice validée par l'ADEME)

## Les recettes de fonctionnement

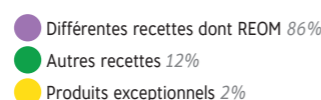
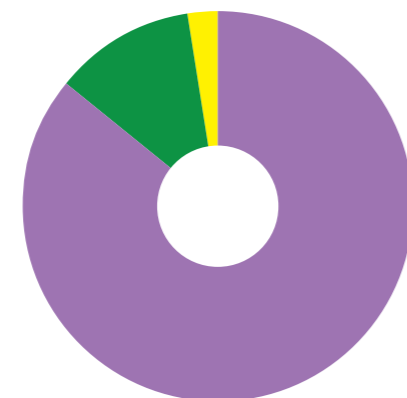
Le financement du service public regroupe les contributions des usagers et les impôts directement affectés au service public de prévention et de gestion des déchets.

### Recettes de fonctionnement

Ancien périmètre de Chambéry métropole



Ancien périmètre des Bauges



Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) représente les trois quart des recettes de fonctionnement pour le budget déchets.

Les soutiens des Eco-organismes, dont Eco-Emballages (CITEO), constituent également une part importante dans le financement du service à hauteur de 8%. Les recettes liées à la redevance spéciale (6% en léger retrait de gros producteurs se tournent vers des prestataires privés) et les nouveaux contrats ne « compensent » pas totalement ce manque à gagner.

La revente matière (5%) dont les recettes sont directement liées aux tonnages collectés et aux cours de reprise des matières (qui peuvent fortement fluctuer d'une période à une autre).

### La TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

Le financement de la politique déchets menée par la collectivité est principalement assuré par la TEOM pour l'ancien périmètre Chambéry métropole. Cette taxe, assise sur le foncier bâti et à ce titre, n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

La TEOM est donc payée par les propriétaires.

Les locataires ne sont pas des redevables directs, il appartient, ou non, à leur propriétaire de répercuter le montant de la TEOM dans les charges locatives.

Les recettes issues de la TEOM sont affectées à la collecte et au traitement des déchets (y compris les déchetteries) ainsi qu'au financement d'une politique forte d'investissements comme par exemple le développement de prestations telles que la conteneurisation grand volume ou la diffusion du compostage collectif en pied d'immeuble dans le cadre du programme de prévention/réduction des déchets.

Les services aux usagers comportent bien évidemment la collecte des ordures ménagères, du tri sélectif, mais aussi du verre, de l'accès en déchetteries ou encore du traitement de tous ces déchets collectés.

### Baisse du taux de TEOM en 2017

Après dix années de convergence, le Conseil communautaire s'est prononcé en 2014 sur un taux unique de TEOM s'élevant à 8,90 %.

Pour permettre au service d'autofinancer intégralement l'enveloppe d'investissement présentée en point introductif, d'éviter de générer un sur financement du service et afin de faire bénéficier aux habitants des résultats de l'optimisation du service conduite depuis plusieurs années, une baisse de 7 % du taux de la TEOM a été approuvée par le Conseil communautaire du 23 mars 2017.

Le taux de TEOM s'élève à 8,28 % contre 8,90 % en 2016.

### La REOM pour le périmètre des Bauges

Le périmètre des Bauges est historiquement financé par une redevance d'enlèvement d'ordures ménagères (REOM). En 2017, les tarifs appliqués sont inchangés.

Suite à la fusion des deux collectivités, la nouvelle collectivité a cinq ans pour faire converger ces modes de financement.

### La Redevance Spéciale

La redevance spéciale est un mode de facturation aux professionnels producteurs de déchets des prestations de collecte et de traitement par la collectivité.

La recette de redevance perçue en 2017 se chiffre à 1 209 342,30 €.

Il est important de rappeler que la TEOM due par les professionnels, est déduite du montant global de la Redevance Spéciale.

### Les recettes de la redevance spéciale par type de producteurs

Producteurs Privés	456 261.48 €
Etablissements Educatifs	172 582.75 €
Administrations	274 526.83 €
Collectivités	307 971.24 €
<b>Total</b>	<b>1 209 342.30 €</b>

## Les recettes d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement pour l'année 2017 s'élève à 1 365 949,22€ et à 62 077,62€ pour le budget annexe Bauges. Ainsi, elles se composent principalement des dotations aux amortissements, du FCTVA et des subventions d'équipement de l'ADEME.

# Structure du coût

## La nature des charges

(ou coût complet par étape technique, tous flux confondus)

d'après la méthode Comptacout® - matrice validée par l'ADEME

### Les postes de charges

	en euros HT	proportion en %
Charges de structure	1 380 105 €	9 %
Communication	248 588 €	2 %
Prévention	458 238 €	3 %
Pré-collecte	1 161 359 €	7 %
Collecte	5 108 821 €	33 %
Transfert/Transport	500 261 €	3 %
Traitement des déchets non dangereux	998 €	0 %
Tri et conditionnement	1 140 771 €	7 %
Compostage	500 164 €	3 %
Incineration (-recettes énergie)	4 687 705 €	30 %
Autre valorisation matière ou énergie	200 305 €	1 %
Traitement des inertes	111 167 €	1 %
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	128 528 €	1 %
Autres charges	6 299 €	0 %

## La nature des produits

(ou montant global et détaillé des recettes)

d'après la méthode Comptacout® - matrice validée par l'ADEME

### Les postes de produits

	en euros HT	proportion en %
TEOM	14 033 280	75 %
REOM	559 913	3 %
Redevance Spéciale	1 212 810	6 %
vente de matériaux	943 754	5 %
Prestation à des tiers	327 653	2 %
Autres produits	28 014	0 %
Soutiens des éco-organismes agréés	1 725 072	9 %

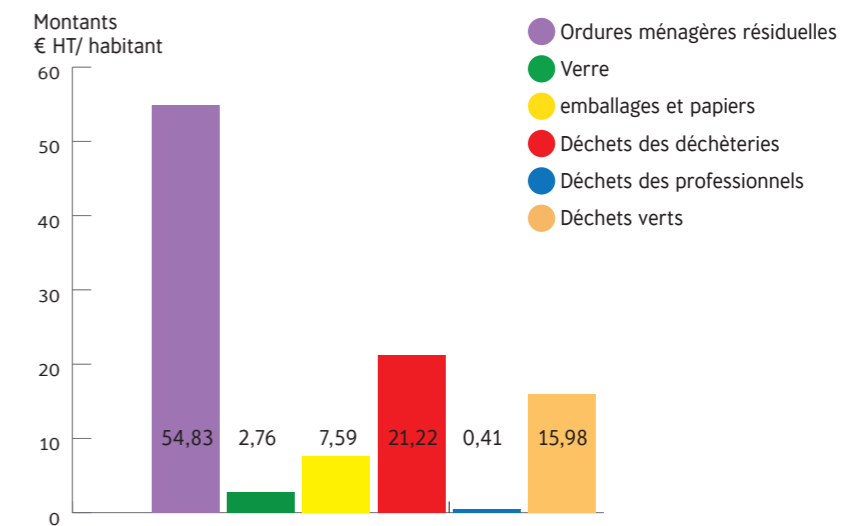
# Coût des différents flux de déchets

Les chiffres ci-après sont présentés selon la méthode Comptacout®, qui diffère légèrement du compte administratif car la grille d'analyse des flux ne s'applique pas sur la totalité des dépenses comptabilisées.

## Le coût des différents flux ramenés à l'habitant

L'indication du coût des différents flux de déchets permet d'identifier la part relative de chacun d'entre eux dans le coût aidé du service public. Néanmoins, il est intéressant de relativiser la comparaison des coûts des différents flux en les analysant également avec le coût rapporté à l'habitant :

### Coût aidé

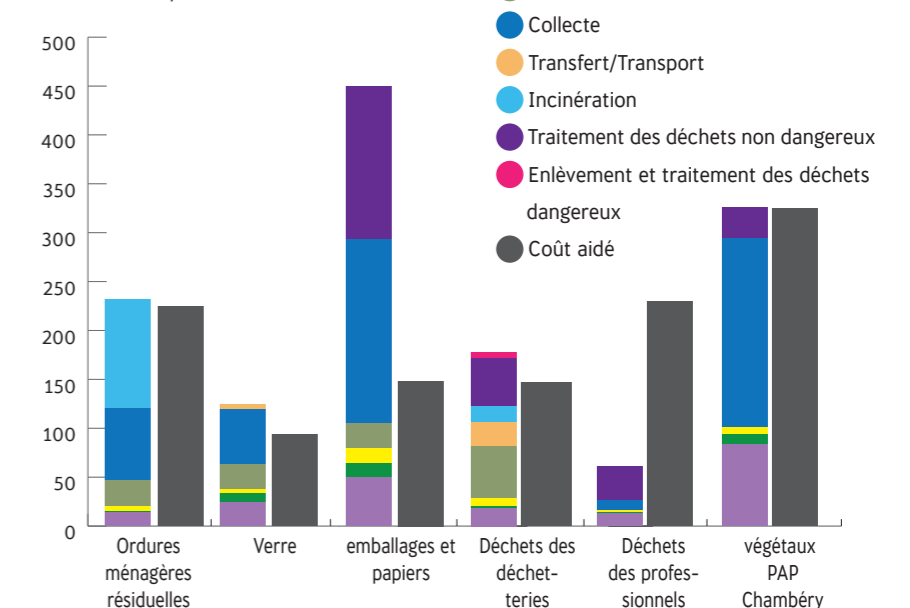


## La répartition des charges par flux

Ce graphique détaille le coût complet par étape technique et par flux en €/Tonne. Ce coût comprend toutes les charges y compris les amortissements des investissements et les charges de structure. Il est comparé au coût aidé qui est diminué des recettes industrielles (ventes des matières), des soutiens des éco-organismes et des subventions.

### Coût par étape technique

Année 2017  
Montants € HT / tonne



## Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.





Aillon-le-Jeune  
Aillon-le-Vieux  
Arith  
Barberaz  
Barby  
Bassens  
Bellecombe-en-Bauges  
Challes-les-Eaux  
Chambéry  
Cognin  
Curienne  
Doucy-en-Bauges  
Ecole  
Jacob-Bellecombette  
Jarsy  
La Compôte  
La Motte-en-Bauges  
La Motte-Servolex  
La Ravoire  
La Thuile  
Le Châtelard  
Le Noyer  
Lescheraines  
Les Déserts  
Montagnole  
Puygros  
Saint-Alban-Leyse  
Saint-Baldoph  
Saint-Cassin  
Saint-François-de-Sales  
Saint-Jean-d'Arvey  
Saint-Jeoire-Prieuré  
Saint-Sulpice  
Sainte-Reine  
Sonnaz  
Thoiry  
Vérel-Pragondran  
Vimines

---

Rédaction  
Direction de la gestion des déchets  
Chambéry métropole – Cœur des Bauges

Coordination  
Direction de la communication  
Chambéry métropole – Cœur des Bauges

Conception graphique et mise en page  
Agence Gomm  
06 66 11 29 71  
valerie.cachat@gomm.fr

Impression  
Imprimerie Poncet  
04 79 85 05 97

Crédits photos et visuels  
Chambéry métropole – Cœur des Bauges

Communauté d'agglomération  
Chambéry métropole – Cœur des Bauges  
106 allée des Blachères  
73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 00  
[www.grandchambery.fr](http://www.grandchambery.fr)